



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

**Bulletin
de
documentation**

9

Septembre-Octobre 1978

**Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

SOMMAIRE

La Visite d'Etat à Paris de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse	1
La Visite officielle à Luxembourg du Président d'Irlande	10
La Journée de Commémoration nationale	16
L'ouverture de la session parlementaire 1978/79	17
La Journée des Nations Unies	17
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, lors du 10 ^e anniversaire de l'European Center de la Miami University	20
Le second élargissement des communautés européennes : risques et chances, par Gaston Thorn, Président du Gouvernement luxembourgeois	22
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise à Paris	28
Interview donnée par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au journal « Aachener Nachrichten »	31
L'intronisation de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I ^{er}	35
Le décès de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I ^{er}	36
L'intronisation de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II	37
Nouvelles diverses	37
Mémorial	39
Chambre des Députés	42

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite d'Etat à Paris de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat à Paris du 18 au 20 septembre 1978.

On se souvient que le Président de la République Française, Monsieur Albert Lebrun, avait reçu la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix à Paris en 1937, à l'occasion de l'Exposition Mondiale, et que le Président Albert Lebrun était venu en visite officielle à Luxembourg en 1939, juste avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale et l'invasion du Grand-Duché.

Rappelons qu'en 1956, la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg étaient reçus à Paris par le Président Monsieur René Coty, et que ce dernier avait fait une visite officielle à Luxembourg l'année suivante, soit en 1957.

C'est en 1961 que le Couple grand-ducal était de nouveau en visite au Palais de l'Élysée, comme hôtes du Général de Gaulle, Président de la République Française, qui les recevait une fois encore à Paris en 1963, en visite officielle.

Ce fut enfin en 1972 que le Président de la République et Madame Georges Pompidou firent une visite d'Etat à Luxembourg, où ils furent très chaleureusement acclamés par la population, dans une ville en fête, tout comme le fut le Président Coty avant lui en 1957.

La visite d'Etat faite à Paris du 18 au 20 septembre 1978 par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, a été un nouveau et éclatant témoignage du prix que, de part et d'autre, la France et le Grand-Duché attachent à leurs rapports d'amicale coopération. Elle a contribué à approfondir et à élargir encore l'amitié séculaire entre les deux peuples.

Nous reproduisons ici une déclaration faite le 7 septembre 1978 par Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République Française, sur la communauté d'idéaux entre la France et le Luxembourg, au moment où il recevait à l'Élysée les lettres

de créance du nouvel Ambassadeur de Luxembourg, Monsieur André Philippe :

« C'est très volontiers que je reçois les lettres par lesquelles Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a bien voulu vous accréditer auprès de moi en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg à Paris.

Proches par la géographie, par l'histoire et par les sentiments de leurs deux peuples, la France et le Luxembourg ont subi les mêmes épreuves et partagent les mêmes idéaux. Ils se sont, il y a près de trente ans, tournés ensemble vers l'avenir en associant leurs destins au sein de la Communauté européenne.

La France apprécie le rôle que le Grand-Duc et ses gouvernements successifs n'ont cessé de jouer au service de cette grande entreprise. Elle les sait profondément attachés à son succès et animés, comme elle-même, de la volonté de contribuer à renforcer la cohésion et le rayonnement de l'Europe.

Si importants que soient devenus pour vous et pour nous nos liens européens, ils ne nous font pas oublier ceux multiples et familiers que ne cessent de tisser entre nos deux pays le voisinage et l'amitié.

Je me réjouis particulièrement à cet égard d'accueillir prochainement à Paris Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. La visite officielle que les souverains luxembourgeois ont accepté de faire en France à mon invitation sera un nouveau et éclatant témoignage du prix que, de part et d'autre, nous attachons à la tradition de nos rapports d'amicale coopération.

Parce que vous représentez le Luxembourg et parce que je sais quelle foi et quelle compétence personnelles vous allez mettre au service des relations de nos deux pays, vous êtes ici le bienvenu.

Soyez assuré que vous trouverez toujours auprès du gouvernement français et de moi-même tous les concours qui vous seront nécessaires dans l'accomplissement de votre haute mission.

Je vous demande de bien vouloir remercier Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de son aimable message et de lui transmettre avec mon amical souvenir les vœux que je forme à son intention et à celle du peuple luxembourgeois. »

LA JOURNÉE DU 18 SEPTEMBRE

L'avion spécial de la Luxair atterrit à l'aéroport d'Orly vers 15 heures 30. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués à leur descente d'avion, au pied de la coupée, par Monsieur le Président de la République Française et Madame Valéry Giscard d'Estaing.

Après la présentation des personnalités françaises, les deux Chefs d'Etat saluèrent le drapeau et passèrent en revue le détachement de la Garde Républicaine qui rendit les honneurs militaires.

Une cérémonie d'accueil se déroula ensuite au pavillon d'honneur, où les personnalités françaises, dont le Premier Ministre, Monsieur Raymond Barre, et Monsieur Alain Poher, Président du Sénat, furent présentées au Couple grand-ducal, tandis que les membres de la suite de Leurs Altesses Royales furent présentés à Monsieur le Président de la République Française et Madame Giscard d'Estaing.

A l'issue des présentations, des allocutions furent prononcées par Monsieur le Président de la République et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons les textes ci-après :

Allocution de Monsieur le Président de la République Française

Monseigneur,

La France se fait un honneur et une joie d'accueillir aujourd'hui officiellement Votre Altesse Royale et Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Elle est heureuse de manifester les sentiments d'estime et de considération qu'elle vous porte. Elle sait quelle haute conscience vous avez de vos devoirs, avec quelle sensibilité et quelle intelligence vous vous en acquittez et de quel affectueux respect le peuple luxembourgeois vous entoure.

Votre visite est pour la France l'occasion de témoigner à la nation luxembourgeoise tout le prix qu'elle attache à notre mutuelle amitié. Le voisinage et l'histoire, la communauté des idéaux et des cultures, les épreuves et les victoires partagées, ont créé entre nos deux peuples une familiarité naturelle qui est à la fois celle du cœur et de l'esprit.

La France salue enfin dans la personne de Votre Altesse Royale le partenaire loyal et actif que le Luxembourg n'a cessé d'être pour elle depuis le premier jour, dans la grande œuvre de la construction de l'Europe. Au moment où notre Communauté se prépare à franchir de nouvelles étapes, capitales pour son avenir, il est important pour nos deux pays de savoir qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre, et sur leur volonté de travailler ensemble à renforcer la cohésion et le rayonnement de l'Europe.

Aussi, m'est-il particulièrement agréable, Monseigneur, d'exprimer à Votre Altesse Royale et à Madame la Grande-Duchesse, les meilleurs souhaits de bienvenue de la France, de son gouvernement et de son peuple.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous remercier de tout cœur des paroles que vous venez de nous adresser.

Nous nous réjouissons vivement de cette visite d'Etat qui nous donne l'occasion d'exprimer, par votre intermédiaire, à tous les Français, les sentiments qui animent nos compatriotes à l'égard de la France.

Nous attachons beaucoup d'importance à ce voyage qui revêt à nos yeux une signification particulière.

Notre séjour en France aura atteint son objectif, s'il contribue à approfondir et à élargir encore l'amitié et la coopération séculaires entre nos peuples.

* *

C'est en hélicoptère que les deux Chefs d'Etat, leurs épouses et les membres de la suite officielle quitteront Orly pour atterrit sur l'esplanade de l'Ecole militaire, d'où le cortège de voitures, précédé par une escorte motorisée, se dirigea vers l'Hôtel de Marigny, résidence du Couple grand-ducal durant leur visite d'Etat.

Les honneurs militaires furent rendus dans la cour par un détachement de la Garde Républicaine.

En fin d'après-midi, le Grand-Duc se rendit au Palais des Affaires Etrangères, où les Chefs de missions diplomatiques lui furent présentés, tandis que la Grande-Duchesse visitait la Manufacture nationale des Gobelins.

De son côté, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, avait au cours de l'après-midi un premier entretien avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français, tandis qu'il s'était entretenu avec Monsieur Louis de Guiringaud, Ministre français des Affaires Etrangères, en marge de la réception du Corps diplomatique au Quai d'Orsay.

Dans la soirée, à 20 heures, un dîner de gala fut offert à la salle des fêtes du Palais de l'Elysée par Monsieur le Président de la République et Madame Valéry Giscard d'Estaing, en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Voici le texte de l'allocution prononcée au cours du dîner par Monsieur le Président de la République Française :

Allocution de Monsieur le Président de la République au dîner à l'Elysée

C'est avec la simplicité familière qui convient aux voisins très proches et aux amis de toujours que sont la France et le Luxembourg que je souhaite vous dire l'insigne plaisir que nous éprouvons, Madame Giscard d'Estaing et moi, à vous recevoir ici ce soir.

Notre satisfaction tient d'abord à l'excellence des relations qui existent entre nos deux Etats et nos deux gouvernements. Les problèmes que fait surgir le voisinage sont moins pour nous des sources de litiges que l'occasion de trouver des solutions, que nous sommes toujours assurés de chercher ensemble. Le plus souvent nous constatons que nos intérêts sont

les mêmes et que nous avons le même avantage à joindre nos efforts et à coordonner nos actions.

C'est en effet que la France et le Luxembourg ont en commun bien davantage que des intérêts. Ils partagent le même héritage historique et culturel, la même conception de l'homme, de la société et du monde.

Ayant fait jadis et longtemps la cruelle expérience des divisions de l'Europe, ils sont résolus à travailler ensemble à son union. Ouvriers de la première heure de la construction européenne, voici bientôt trente ans qu'ils poursuivent côte à côte la réalisation de ce vaste dessein. Ils en ont connu ensemble les revers et les succès. La France a pu ainsi mesurer la solidité et la loyauté de son partenaire luxembourgeois. Elle est heureuse de rendre hommage au rôle que le Grand-Duc n'a cessé de jouer au service de l'Europe et qu'ont successivement illustré les noms de Joseph Bech, dont j'avais eu le plaisir de connaître l'exceptionnelle culture et qui m'avait raconté les souvenirs personnels de sa famille et notamment celui de son arrière-grand-mère qui avait reçu une pièce d'or de la main de l'Empereur Napoléon, de M. Pierre Werner et aujourd'hui de M. Gaston Thorn.

L'étroite et confiante coopération de nos deux pays est plus que jamais nécessaire au moment où notre Communauté se prépare à aborder des étapes qui seront décisives pour son avenir. L'année 1979 verra en effet s'accomplir des événements importants : l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée Parlementaire dont les réunions siègent à Strasbourg et dont le Secrétariat est à Luxembourg; les débuts d'un système monétaire européen dont les premiers principes doivent beaucoup à l'éminente contribution des études qui ont été conduites par le Luxembourg; l'achèvement des négociations avec la Grèce et la mise en route des négociations avec le Portugal et l'Espagne.

Il n'est pas trop tôt pour commencer à assurer à notre Communauté en voie d'élargissement la cohésion et l'efficacité dont elle a besoin pour progresser. C'est pourquoi j'ai proposé de confier à des « Sages » la mission d'explorer, pour le compte du Conseil Européen, les mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer le fonctionnement des Institutions et des procédures communautaires dans la perspective de la future Europe des Douze. Je suis convaincu que le Luxembourg apportera à cette réflexion une contribution à la mesure de son expérience et de ses convictions européennes.

En vous recevant, Monseigneur, nous ne recevons pas seulement celui qui, par ses fonctions, symbolise la souveraineté internationale et la continuité historique du Luxembourg. Nous accueillons aussi le Souverain en qui le peuple luxembourgeois unanime se reconnaît parce que vous en incarnez les vertus et parce que vous en partagez la vie. Comme beaucoup de vos compatriotes, vous avez connu l'amertume de l'exil et affronté les dangers des combats avant d'éprouver l'intense émotion de l'entrée dans votre capitale enfin libre. Depuis, vous n'avez cessé de vous identifier à la nation luxembourgeoise.

Votre visite est pour nous et je dirai pour nous tous, l'occasion de nous souvenir que les relations de nos deux pays ne sont pas seulement des relations

de peuple à peuple, et parfois d'homme à homme. Si importants que soient nos liens politiques, ils ne doivent pas nous faire oublier ceux, humbles et quotidiens, que ne cessent de nouer au voisinage de notre frontière la proximité et l'amitié.

La frontière qui court entre nos deux pays nous distingue sans nous séparer. De part et d'autre, on parle, on comprend le même langage. Vos étudiants viennent souvent s'asseoir sur les mêmes bancs que les nôtres dans nos universités, et nous avons pris récemment les mesures nécessaires pour leur en faciliter l'accès. Français et Luxembourgeois, aux prises avec les mêmes difficultés, avec les mêmes interrogations, économiques ou sociales, partagent les mêmes craintes et les mêmes espoirs.

Cette densité humaine donne aux relations franco-luxembourgeoises leur caractère et à votre visite, Monseigneur et Madame, sa pleine signification. Elle montre en effet qu'entre deux nations, même si elles diffèrent par leur taille, d'autres rapports peuvent se nouer que des rapports de force, de méfiance ou de rivalité.

Par cette leçon, cette longue leçon, de sagesse et d'humanité, le Luxembourg et la France préfigurent les relations que nous souhaitons voir s'établir au sein d'une Europe respectueuse de son pluralisme national, et consciente de sa solidarité fondamentale.

Permettez-moi, Monseigneur, de lever mon verre à la santé de Votre Altesse Royale, de Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, de la famille Grand-Ducale, à la prospérité et au bonheur de tout le peuple luxembourgeois, et à l'amitié qui a uni, qui unit et qui unira nos deux pays.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

L'accueil que vous nous avez réservé, les paroles que vous venez de nous adresser, sont à l'image de l'amitié traditionnelle qui existe entre la France et le Luxembourg depuis longtemps.

La Grande-Duchesse, les personnalités qui nous accompagnent, et, j'en suis convaincu, tous mes compatriotes, vous ont écouté avec un vif intérêt et une profonde gratitude.

A vrai dire, les liens qui unissent mon pays à la France sont animés d'un sentiment chaleureux qu'on pourrait qualifier d'affectueux. Nés au Moyen-Age, ils se sont affermis dans de communes adversités.

Comment pourrait-il en être autrement ? Des origines, des expériences semblables, une coopération fructueuse pendant des siècles, une destinée commune dans l'Europe, une même aspiration à des valeurs morales et culturelles, voilà autant de facteurs qui rapprochent nos deux pays.

Dès ses origines, mon pays se trouve divisé autant qu'enrichi par la ligne de partage des influences romane et germanique.

Au Moyen-Age, la Maison de Luxembourg restera proche de votre pays et de sa dynastie. Un de nos héros nationaux, Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg et Roi de Bohême, connaîtra à la célèbre bataille de Crécy une mort particulièrement glorieuse, en combattant pour la France.

Cette même Famille aura donné quatre Empereurs au Saint Empire Germanique. Mais elle est seule des cinq dynasties occupant ce trône, à n'avoir jamais fait la guerre à la France.

A l'extinction de son ancienne Maison, le pays perdra son autonomie. Pendant plusieurs siècles, il eut à subir l'influence des Etats dans lesquels il se trouvait tour à tour incorporé. Il est d'autant plus frappant de constater que le Luxembourg, redevenu souverain, aura gardé avant tout l'empreinte française. Son droit, ses institutions, son enseignement, l'usage du français comme langue officielle, en portent témoignage.

Faut-il dès lors s'étonner qu'au cours des grands affrontements de ce siècle, nos Etats se soient trouvés côte à côte pour faire face par deux fois à l'adversaire commun ?

La paix revenue, notre coopération bilatérale a repris son développement dans les secteurs les plus divers. De tout cœur je souhaite, à l'occasion de cette visite, qu'elle continue à s'approfondir.

Je voudrais parler ici d'un domaine qui est particulièrement important pour nous, à savoir l'enseignement. Un tiers à peu près de nos étudiants trouve chaque année un accueil bienveillant dans les universités françaises. Il sied de souligner, combien nous savons gré à la France d'ouvrir ses établissements aux jeunes Luxembourgeois, leur permettant d'acquérir une formation intellectuelle dont la qualité, quelle que soit la discipline choisie, a toujours été excellente.

Il en découle un rayonnement spirituel et culturel qui se constate chez nous dans la plupart des secteurs d'activité.

Sur un tout autre plan, l'union économique belgo-luxembourgeoise occupe, à notre avantage mutuel, un rang privilégié dans le commerce extérieur de la France. Celle-ci, par les apports de ses industries et de ses banques, fournit depuis longtemps une contribution déterminante au développement économique et financier de mon pays.

Symbolique à plus d'un titre, la canalisation de la Moselle, réalisée par vous-même et par l'Allemagne fédérale, et à laquelle nous participons, a créé une voie de transport dont les possibilités sont loin d'être épuisées.

Mais notre coopération n'est pas seulement bilatérale. Partenaires dès le début de l'unification européenne, la France et le Luxembourg travaillent depuis 25 ans côte à côte à la réalisation de ce grand projet, conçu par d'illustres hommes d'état français, dont Robert Schuman nous reste particulièrement proche, puisqu'il est né dans notre capitale.

Un pays comme le mien attache d'autant plus de prix à cette œuvre, qu'il mesure d'expérience l'importance que représente la réconciliation de ses deux grands voisins.

Conscients des difficultés qui doivent encore être vaincues, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous suivons les progrès réalisés par l'Europe communautaire depuis votre accession à la magistrature suprême. Pour la première fois dans leur histoire, nos pays ont décidé de se doter l'an prochain d'une assemblée commune, élue au suffrage universel. D'autre part, vous favorisez la candidature de la Grèce, de

l'Espagne et du Portugal. Nous partageons pleinement vos vues à cet égard.

Au Conseil Européen de Brême, vous avez relancé, à partir d'un projet franco-allemand, l'Europe monétaire. Notre Gouvernement vous a aussitôt marqué son adhésion. Fidèle à sa vocation européenne, notre capitale sera heureuse d'accueillir les organismes que pourra comporter ce plan important, dans lequel nous voyons aussi un courageux pari sur notre avenir commun.

A long terme, il ne saurait cependant y avoir d'avenir pour l'Europe, si elle vivait repliée sur elle-même. Au contraire, les Etats qui la composent doivent lui assurer dans le monde la place qui lui revient. Nous nous félicitons que, sous votre direction, des propositions françaises y contribuent dans une mesure si importante.

Nous applaudissons aux initiatives que vous avez prises par la réunion de Rambouillet, si utilement suivie par la conférence de Bonn.

En lançant l'idée du dialogue nord-sud fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance des nations riches et pauvres, la France, avec ses amis et alliés, a engagé un processus fructueux dont la finalité vise à définir un ordre économique international, où la pleine participation de chaque continent devrait être assurée en toute équité.

Au-delà des rapports particulièrement étroits que nos pays entretiennent avec les Etats « A.C.P. », vous accordez si justement au continent africain, à ses problèmes de développement et à sa sécurité, une place privilégiée. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que le Président du Gouvernement, Monsieur Thorn, recevra dans quelques semaines, avec le Président Senghor, ce grand ami de la France et du Luxembourg, le Prix Eurafrique.

Votre politique à l'égard du désarmement, les efforts de la France pour établir des rapports de détente, voire d'entente avec l'Europe de l'est, sont des contributions éminentes à la paix sur notre continent, même si des événements récents ne manquent pas de contrarier cet effort de rapprochement pour le moment.

Comment ne pas conclure de ce bref tour d'horizon que nos pays partagent une même vision du monde ? Elle se résume en trois objectifs : la paix, la justice et la prospérité de tous.

En évoquant les rapports entre la France et le Luxembourg, le Général de Gaulle d'abord, le Président Pompidou ensuite, ont déclaré que « les âmes étaient semblables et communes les aspirations ». La formule garde toute son actualité aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Je lève mon verre à votre bonheur personnel et à celui de Madame Giscard d'Estaing, à l'avenir heureux du peuple français et à l'amitié entre nos deux pays.

* *

La première journée de la visite officielle fut clôturée par un spectacle de ballets à la salle des fêtes du Palais de l'Élysée, donné par les artistes du Théâtre National de l'Opéra, avec le concours de l'orchestre de la Garde Républicaine.

LA JOURNÉE DU 19 SEPTEMBRE

C'est sous un soleil radieux que Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Monsieur Maurice Plantier, arriva à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, où il fut accueilli devant la dalle sacrée par le Général de Barry, Gouverneur militaire de Paris, et par le Président du Comité de la Flamme.

Après l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et français par la musique de la Garde Républicaine, le Grand-Duc déposa une gerbe de fleurs sur le Tombeau du Soldat Inconnu.

Après la sonnerie aux morts et un moment de recueillement, le Grand-Duc salua les porte-drapeaux et une délégation d'anciens combattants.

Cette cérémonie émouvante et solennelle fut clôturée par la signature du livre d'or sous l'Arc de Triomphe.

De son côté, Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Valéry Giscard d'Estaing et de Madame Simone Veil, Ministre de la Santé et de la Famille, visita l'Institut Pasteur, sous la conduite du Directeur général de l'Institut et du Président du Conseil.

En fin de matinée, le Grand-Duc se rendit à l'Hôtel de la Monnaie, en compagnie de Monsieur Monory, Ministre de l'Economie, où il fut accueilli par Monsieur Pierre Dehaye, de l'Institut, Directeur de la Monnaie. Au cours de la visite, le Grand-Duc a eu l'occasion de saluer une compatriote luxembourgeoise en la personne de Madame Charlotte Engels, qui a réalisé de nombreuses médailles, dont la plus récente est celle des noces d'argent du Couple grand-ducal.

Peu avant midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés par le Ministre de l'Agriculture et Madame Pierre Mehaignerie, se rendirent à l'Hôtel de Ville de Paris, où ils furent accueillis par Monsieur Couve de Murville, ancien Premier Ministre, Conseiller de Paris, représentant Monsieur Jacques Chirac, Maire de Paris, retenu au même moment par un voyage en Chine.

Plusieurs centaines d'invités d'honneur applaudirent très chaleureusement les Souverains luxembourgeois, à leur entrée dans la magnifique salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Après l'exécution des hymnes nationaux, Monsieur Couve de Murville prononça une allocution à laquelle répondit le Grand-Duc.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions :

Allocution de Monsieur Couve de Murville

Monseigneur,

Madame,

Mes premiers mots seront pour vous exprimer les profonds regrets de M. le Maire de Paris, Monsieur Jacques Chirac, qui, retenu à l'étranger, n'a pu faire à Vos Altesses Royales les honneurs de cet Hôtel de Ville où j'ai le précieux privilège de les accueillir aujourd'hui en son nom.

La très respectueuse sympathie qu'au nom de

mes concitoyens je prends la liberté de leur exprimer est le seul mot qui convienne pour dépeindre exactement les sentiments de Paris à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg et de ses princes dont les attaches sont chez nous si nombreuses et si fortes et qui à tant de reprises — en particulier dans nos heures d'épreuves nationales — ont su témoigner de manière touchante leur affection pour notre pays.

Permettez-moi d'évoquer à cet égard la conduite héroïque du peuple luxembourgeois qui, face à l'envahisseur, a si magnifiquement illustré la fière devise de votre famille, Monseigneur, « Je maintiendrai ».

La résistance de ce peuple à l'invasion ennemie est assurément l'une des plus belles pages de son histoire. Elle trouve une particulière résonance dans l'histoire de notre propre nation, passionnément attachée, elle aussi, à l'indépendance et à la paix.

Aussi voyons-nous dans votre visite un très délicat rappel des relations cordiales qui existent depuis si longtemps entre le Luxembourg et la France. Au demeurant, la Maison royale dont le sort est lié à l'histoire de votre pays ne se rattache-t-elle pas, en votre personne, Monseigneur, à celle qui fut un temps la nôtre et que symbolise le plus prestigieux de nos rois ? (Le Grand-Duc est — avec le roi Juan Carlos d'Espagne — le seul descendant de Louis XIV actuellement régnant.)

Il me plaît de rappeler devant vous ce fait qui aujourd'hui comme hier symbolise l'amitié privilégiée qui nous unit. Amitié traditionnelle, malgré les vicissitudes de l'Histoire, illustrée par les mouvements d'idées, qui après avoir été le commun témoignage de nos deux peuples constituent depuis longtemps l'héritage de la civilisation européenne tout entière.

Il m'est agréable à cet égard de saluer la part importante prise par le Luxembourg dans la naissance de cette Europe que déjà Erasme appelait de ses vœux — et dont la création est assurément le grand dessein de notre génération.

Peu de pays, Monseigneur, ont au même degré que le vôtre, une vocation internationale que lui dicent à la fois son histoire, sa situation géographique, son économie, enfin son appartenance à plusieurs aires culturelles propices au rapprochement des esprits. Paris est une ville trop européenne pour ne pas se réjouir de voir ce qui ne fut longtemps qu'un espoir devenu une réalité vivante; de même qu'il se réjouit à la pensée que dans cette exaltante perspective, l'amitié séculaire entre nos deux pays prendra, n'en doutons pas, sur le plan économique comme sur le plan culturel, une nouvelle dimension.

C'est le vœu que je forme en adressant à Votre Altesse Royale et à vous, Madame, le salut respectueux de Paris.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

L'honneur qui me revient d'être reçu aujourd'hui en compagnie de la Grande-Duchesse par la Ville de Paris, nous touche à plus d'un titre.

Les paroles empreintes de cordialité que vous venez de nous adresser au nom du Maire de Paris, Monsieur Jacques Chirac, sont à l'image de l'amitié que Paris et ses habitants portent à mes compatriotes. Les

nombreux et durables liens qui ont forgé une relation exemplaire et unique entre la France et le Luxembourg, ne peuvent être évoqués sans parler aussitôt de Paris.

Votre ville est en effet un des hauts lieux du génie créateur européen. A partir de votre cité, l'histoire de la France, et partant celle du Luxembourg, se sont trouvées influencées souvent de manière déterminante.

La fierté de sa devise « fluctuat nec mergitur » prouve que la ville de Paris a toujours su trouver les ressources nécessaires pour dominer l'adversité. Je voudrais évoquer devant vous le sentiment de tristesse que ma famille a ressenti lors de son passage à Paris sur le chemin de l'exil en mai 1940, mais aussi l'immense joie quand, le jour de la libération, mon père a pu retrouver avec la deuxième D. B. du Général Leclerc cette ville rendue à ses habitants et à la France.

L'émotion partagée que ces souvenirs toujours présents à nos esprits ne manquent pas de susciter, reflète l'attachement de mes compatriotes pour votre ville. Car c'est vers Paris que les Luxembourgeois se sont toujours tournés, tantôt pour acquérir un métier ou une formation, tantôt pour découvrir l'innovation et le progrès. Notre participation aux salons, expositions et foires, qui font converger chaque année vers Paris des millions de visiteurs, est une tradition bien établie.

Pour nous tous, les innombrables richesses spirituelles et artistiques, l'attrait si particulier de l'atmosphère parisienne constituent une source toujours nouvelle d'émerveillement et d'inspiration.

La mutation institutionnelle souhaitée par le Président de la République, par laquelle la capitale de la France a été dotée à nouveau d'un maire, nous permet de constater que depuis lors, les élus de la capitale ont su donner une image nouvelle de la personnalité de cette ville qui nous est chère.

Monsieur le Président, puisse Paris maîtriser les innombrables défis que lui lance notre société en pleine mutation et qu'engendrent les besoins et les exigences de ses habitants !

Conscients que le bonheur des Parisiens est à ce prix, nous formulons l'espoir qu'avec leur concours et grâce à l'action de tous les élus de la capitale, Paris puisse poursuivre sa prestigieuse destinée dans les conditions les plus favorables.

* *

Un déjeuner fut ensuite offert au Palais des Affaires Etrangères par Monsieur le Premier Ministre et Madame Raymond Barre en l'honneur du Couple grand-ducal.

Monsieur le Premier Ministre prononça une brève allocution au cours de laquelle il évoqua les relations économiques entre la France et le Grand-Duché ainsi que la collaboration des deux pays sur le plan européen. Son Altesse Royale le Grand-Duc répondit en ces termes :

Monsieur le Premier Ministre,

Avec la Grande-Duchesse et les personnalités qui nous accompagnent, je vous remercie de tout cœur des aimables paroles que vous venez de nous adresser.

L'accueil que nous avons reçu à Paris confirme les sentiments chaleureux qui animent les relations entre la France et le Grand-Duché. Nous constatons avec plaisir combien ces sentiments trouvent leur prolongement dans les excellents rapports entre les deux Gouvernements, et plus particulièrement entre les deux Premiers Ministres.

Mes compatriotes suivent avec un intérêt toujours vif, souvent passionné, l'actualité politique française.

Quelles que soient les opinions d'un chacun, il y a chez nous une unanimité dans le souhait de voir la France prospère et épanouie, pleinement en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans tous les domaines, et notamment sur les plans de la culture, de l'économie et de la politique.

Votre action, votre sens des responsabilités, votre clarté et votre simplicité vous valent chez nous beaucoup d'estime.

Vous connaissez l'importance primordiale que mon pays attache à l'œuvre d'unification européenne.

A travers les réunions et rencontres auxquelles vous avez pris une part active, les responsables politiques luxembourgeois ont unanimement reconnu en vous l'Européen convaincu, mais aussi celui qui savait faire preuve de compréhension à l'égard des préoccupations de notre gouvernement et de notre pays.

Le travail entrepris en commun avec notre ministre des finances de l'époque, Pierre Werner, en vue de doter la Communauté d'une union monétaire, restera une étape importante, même si la conjoncture tant politique qu'économique en a bloqué la réalisation.

Liés à la France par l'histoire, les convictions et les objectifs fondamentaux, nous nous réjouissons de constater qu'avec votre pays nous pouvons progresser sur la voie de l'intégration européenne, qui nous paraît le seul véritable garant de justice, d'équilibre et de prospérité, tant pour notre continent qu'au-delà de ses frontières.

En vous adressant, Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à Madame Barre, tous nos remerciements pour votre aimable hospitalité, je lève mon verre et je vous invite à boire avec moi à la prospérité de la France et au bonheur des Françaises et des Français.

* *

Les Souverains luxembourgeois furent ensuite les hôtes de Monsieur Alain Poher, Président du Sénat, en compagnie duquel ils visiterent le splendide Palais de Luxembourg.

La seconde journée de la visite d'Etat à Paris prit fin avec un dîner intime offert au Président de la République et Madame Giscard d'Estaing par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'Hôtel de Marigny, suivi d'un grand concert donné par l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg, au Théâtre Marigny, et d'une brillante réception au cours de laquelle les Souverains luxembourgeois, le Président de la République et Madame Giscard d'Estaing ainsi que le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Premier Ministre français, avec leurs épouses, s'étaient longuement entretenus avec les nombreux invités, dans une ambiance détendue et très amicale.

Le Couple grand-ducal et les membres de la suite officielle prirent congé de Monsieur le Président de la République et de Madame Valéry Giscard d'Estaing, avant de regagner l'Hôtel de Marigny.

C'est le lendemain, mercredi, le 20 septembre, que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés par le Premier Ministre et Madame Raymond Barre, quittèrent l'Hôtel de Marigny pour se rendre à l'aéroport d'Orly, où ils prirent congé des personnalités françaises au salon du pavillon d'honneur.

Les honneurs militaires furent rendus par la Garde Républicaine qui exécuta les deux hymnes nationaux.

Le Grand-Duc et Monsieur le Premier Ministre passèrent ensuite les troupes en revue et c'est au pied de l'avion spécial de la Luxair que le Premier Ministre et Madame Raymond Barre ainsi que l'Ambassadeur du Luxembourg en France et l'Ambassadeur de France à Luxembourg prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

L'avion décolla d'Orly peu après 9 heures 30 pour atterrir une heure plus tard à Luxembourg.

Voici le texte du télégramme de remerciement adressé par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Président de la République Française au moment de quitter le territoire français :

Monsieur le Président Valéry Giscard d'Estaing
Palais de l'Élysée
Paris

Monsieur le Président, au moment de quitter le territoire français nous avons à cœur, la Grande-Duchesse et moi, de vous dire combien nous avons été sensibles à l'accueil chaleureux que nous avons reçu tout au long de notre Visite d'Etat.

Nous garderons un souvenir inoubliable de ce séjour qui nous aura permis, comme au Président du Gouvernement, de multiples contacts hautement intéressants et utiles.

Nous vous réitérons tous nos vœux pour votre bonheur personnel et celui de Madame Valéry Giscard d'Estaing, pour l'avenir heureux de la France ainsi que pour la poursuite de la coopération entre nos deux peuples dans l'amitié et la confiance de tous les jours.

Jean

* *

La presse parisienne avait consacré de larges commentaires au Grand-Duché à l'occasion de la visite d'Etat.

C'est ainsi que le journal « Le Monde » du 18 septembre titrait l'article de son envoyé spécial : « Luxembourg : l'art d'être petit », tandis qu'on pouvait lire dans « Le Figaro » du même jour un article sur la visite en France des souverains luxembourgeois avec le titre : « Une petite „ grande puissance ” ». — « L'Aurore » publiait le 18 septembre un article intitulé : « Un Grand-Duc à Paris », avec comme sous-titre : « Un Luxembourg riche et dynamique ».

Parmi les autres organes de presse français ayant réservé une large couverture à la visite d'Etat des

Souverains luxembourgeois à Paris, il y a lieu de mentionner « Point de Vue et Images du Monde » du 22 septembre, qui avait consacré huit pages, y compris la couverture, à cet événement sous le titre : « Les fastes du Voyage officiel à Paris ».

Nous reproduisons ici deux articles publiés dans cette édition de « Point de Vue et Images du Monde », l'un par Armand Chaffanjon sous le titre : « Luxembourg : 140 ans d'indépendance et mille ans d'Histoire » et l'autre signé D. P., intitulé : « La Famille grand-ducale : harmonie et discrétion ».

Luxembourg : 140 années d'indépendance et mille ans d'Histoire

Préfaçant un récent ouvrage sur les Maisons royales européennes, le prince Charles de Luxembourg, aujourd'hui décédé, et frère du grand-duc régnant, écrivait, en parlant de la Maison qui règne sur son pays :

« Deux familles — Nassau et Bourbon — ont mêlé leur sang et leur histoire pour former la race de ma génération. Elles sont issues de deux grandes entités culturelles d'Europe occidentale, la France et l'Allemagne. Par un de ces hasards dont l'Histoire a le secret, ces deux familles sont comme le reflet du peuple luxembourgeois dont mon frère est l'actuel souverain. Car cette nation se situe à la croisée des mêmes zones d'influence latine et germanique. Ses frontières autant que son peuple ont été faits, défaits et reconstitués par les guerres, les trêves et les alliances entre les puissances européennes, parmi lesquelles Nassau et Bourbon ont joué un rôle souvent déterminant. »

Un autre phénomène qui caractérise le Luxembourg est le fait qu'il partage avec l'Espagne le privilège d'être l'un des deux pays du monde où règne encore la Maison de Bourbon. Bien sûr, depuis le mariage de la grande-duchesse Charlotte de Luxembourg, duchesse de Nassau, avec le prince Félix de Bourbon-Parme, les princes de Bourbon-Parme issus de ce mariage sont aussi ducs de Nassau. Et en particulier le grand-duc actuellement régnant, Jean de Luxembourg, prince de Bourbon de Parme, duc de Nassau et comte palatin du Rhin.

Le Luxembourg est aussi un des rares pays qui portent encore le nom de la dynastie qui l'a créé. Les successeurs du comte Sigefroi, qui avait construit en 963 le château de Lucilinburhuc, arrondirent le domaine comme un paysan sa ferme, jusqu'à ce que leurs terres forment l'Etat le plus étendu de toute la Lotharingie.

Leurs successeurs poursuivirent cette politique et brigèrent tous les titres qui pouvaient consolider leurs nouvelles acquisitions. Ainsi la première dynastie traversa-t-elle avec bonheur le Moyen Age et la Renaissance. Peu après l'extinction de cette première dynastie nationale, le pays suivit les destinées de la confédération des Pays-Bas, passant sous le gouvernement et l'administration des Orange-Nassau.

La branche de la Maison de Nassau qui règne sur le grand-duché de Luxembourg est issue, comme la Maison royale des Pays-Bas, de Robert, comte de Zutphen (1059), dont les descendants furent comtes de Nassau dès le XI^e siècle.

La branche cadette, dite de Hollande ou othonienne, est issue d'Othon, comte de Nassau, décédé en 1290, qui donna naissance aux princes d'Orange et aux stathouders des Pays-Bas depuis 1559, et dont les descendants sont rois des Pays-Bas depuis 1815 et grands-ducs de Luxembourg jusqu'en 1890.

La branche aînée, dite ligne walramienne, est issue de Walram, comte princier de Nassau, décédé en 1289. Un de ses descendants, Adolphe de Nassau, fut élu empereur du Saint Empire romain germanique en 1292 et régna jusqu'en 1298. Ainsi, tandis que la ligne cadette, qui avait acquis le stathouderat avec Guillaume le Taciturne et la couronne royale des Pays-Bas avec Guillaume I^{er}, régnait en Hollande, la ligne aînée régnait au Nassau jusqu'en 1866 et montait sur le trône de Luxembourg en 1890.

En effet, en 1688, le chef de la seule branche subsistante issue de Walram devint prince du Saint Empire romain germanique avec Henri VII.

En 1816, l'un de ses descendants, le duc Guillaume de Nassau-Weilbourg, qui avait réuni dans sa main toutes les possessions allemandes des deux lignes, constitua officiellement le duché de Nassau. Il eut un fils, Adolphe, né en 1817 à Biberich. Il conduisit, conformément à ses engagements, les troupes nassoviennes en 1866 au secours de l'Autriche contre la Prusse de Bismarck. Le duché de Nassau fut occupé, puis annexé au royaume de Prusse, qui allait devenir l'Empire d'Allemagne.

En 1890, à la mort sans postérité mâle du roi Guillaume III des Pays-Bas, qui ne laissait qu'une fille devenue Wilhelmine I^{re}, le prince Adolphe de Nassau devint grand-duc de Luxembourg et régna jusqu'en 1905. Car le Luxembourg, qui avait obtenu un statut d'autonomie à partir de 1815 lors du Congrès de Vienne, était indépendant depuis 1839 sous la tutelle des Pays-Bas, mais ce n'est qu'en 1890, avec l'avènement du grand-duc Adolphe, que le grand-duché eut sa dynastie propre et son indépendance réelle.

C'est à la suite du pacte de famille nassovien que la volonté nationale trouva enfin sa consécration et son approbation. Sa mise en vigueur mit fin à l'union personnelle avec les Pays-Bas qui n'en eurent aucun regret.

Curieusement, la raison de la séparation du Luxembourg des Pays-Bas résidait dans le fait que la succession en ligne féminine n'était pas encore admise dans le grand-duché de Luxembourg. La division en deux branches, qui donnait lieu à l'application de la loi salique au grand-duché, remontait à Henri le Riche de Nassau, qui mourut vers le milieu du XIII^e siècle.

Pour cette raison, le Luxembourg se sépara des Pays-Bas et forma une monarchie indépendante ayant à sa tête le chef de la branche aînée de la Maison de Nassau.

À la mort du grand-duc Adolphe I^{er} de Luxembourg, son fils lui succéda sous le nom de Guillaume IV et régna jusqu'à sa mort, le 25 février 1912. Il ne laissa que des filles et se vit dans l'obligation de modifier la loi de succession au trône en rédigeant un nouveau statut de famille. Par la loi du 10 juillet 1907, il institua le droit de succession en ligne féminine de sa fille aînée, Marie-Adélaïde, qui lui succéda comme grande-duchesse et régna jusqu'en 1919.

Celle-ci fut fêtée lors de son avènement comme le premier prince né sur le sol de la patrie depuis Jean l'Aveugle.

Le grand-duc Guillaume IV avait eu, en effet, plusieurs filles de son mariage avec la princesse Marie-Anne de Portugal. La seconde, la grande-duchesse Charlotte, succéda donc à l'aînée, la grande-duchesse Marie-Adélaïde, qui abdiqua le 14 janvier 1919. La grande-duchesse se consacra alors à son rôle de souveraine et régna jusqu'en 1964, date de son abdication. Sous son règne, le Luxembourg développa son économie et prit une place prépondérante dans la vie industrielle de l'Europe. En 1964, c'est son fils, le grand-duc Jean, qui lui succéda comme grand-duc de Luxembourg.

La Famille grand-ducale : harmonie et discrétion

On l'a souvent dit ou écrit : le grand-duc Jean, la grande-duchesse Joséphine-Charlotte et leurs cinq enfants forment la Famille régnante la plus discrète d'Europe. La plus digne aussi. Même si, depuis deux ou trois ans, l'aînée, la princesse Marie-Astrid, connaît la faveur régulière des magazines.

En réalité, rien n'a changé dans la manière de vivre des souverains luxembourgeois. Ils habitent toujours le château de Colmar-Berg, qui domine de sa masse imposante un village de cinq cents habitants, à une quarantaine de kilomètres de la capitale. Là naquit la grande-duchesse Charlotte, mère de l'actuel grand-duc. Là s'écoule l'essentiel des moments de détente pour Jean, qui y vit le jour, et Joséphine-Charlotte. C'est une demeure qui ne compte pas moins de trois cents pièces, dont une vingtaine seulement constituent les appartements privés.

L'actuelle grande-duchesse a d'ailleurs merveilleusement réussi à créer une atmosphère gaie et familiale, tout en conservant à cette résidence son charme classique. Elle a, par exemple, veillé à ne pas se laisser envahir par les souvenirs historiques et les portraits d'ancêtres. Au rez-de-chaussée se trouvent les pièces de réception, desservies par un long corridor blanc, dont le tapis revêt des couleurs très vives.

Le bureau du grand-duc est tapissé de papier de style Empire, blanc et vert, en harmonie avec les grands rideaux à galon vert. Un premier salon est bleu nattier. Un second, tapissé de papier blanc, beige et violet, où se mêlent les meubles Empire, les photos de famille — comme celles de la reine Astrid et du roi Léopold ou du roi Baudouin et de la reine Fabiola, le jour de leur mariage, avec cette dédicace : « A nos chers Jojo et Jean, avec notre souvenir affectueux » — et les sculptures modernes d'artistes luxembourgeois.

L'atmosphère, au château de Colmar-Berg, est des plus détendues, bien que les princes et princesses se montrent toujours très respectueux envers leurs parents, ce qui ne les empêche pas de les tutoyer. On entend souvent, dans l'intimité, la grande-duchesse appeler son époux « chéri ». Le grand maréchal de la Cour, M. de Muysen, un homme jeune marié à une Française originaire de Grenoble, contribue à moderniser le protocole. Lors des grandes réceptions annuelles, l'habit n'est plus de rigueur pour les

dîners, mais il est remplacé par le smoking. Et, depuis que la reine Juliana, venue en visite officielle, l'a bannie, la révérence n'est plus absolument obligatoire.

Pour ses déplacements à l'intérieur du domaine, le couple grand-ducal dispose d'une jeep et d'une petite voiture électrique. Quant aux princes, ils ont adopté la moto, en jeunes gens de leur temps.

Pour le grand-duc, la vie quotidienne s'écoule selon un rite immuable. Chaque matin, il se rend à son bureau, au palais officiel, situé dans la capitale, là où ont lieu toutes les réceptions d'Etat et où logent les chefs d'Etat étrangers en visite à Luxembourg. M. et M^{me} Pompidou habitèrent ce palais lors de leur voyage, en 1972. C'est au balcon de cette résidence que la grande-duchesse Charlotte apparut le 11 novembre 1964, veille de son abdication en faveur de son fils Jean.

Le souverain possède l'exercice du pouvoir exécutif d'une manière exclusive et l'exercice du pouvoir législatif en le partageant avec la Chambre des députés. Il est le chef de l'Etat et forme avec le gouvernement l'organe constitutionnel du pouvoir exécutif. Il a le droit d'initiative en matière législative et aucune loi ne devient parfaite et obligatoire pour la population s'il n'y marque son consentement et en ordonne la publication et l'exécution. La justice est rendue en son nom.

Le caractère représentatif du grand-duc repose sur l'inscription dans la Constitution du principe de la dévolution héréditaire de la Couronne. La Constitution place le chef d'Etat en dehors et au-dessus des contingences politiques et garantit ainsi son impartialité. D'ailleurs, toute mesure prise par le grand-duc dans l'exercice de ses pouvoirs politiques doit être contresignée par un conseiller de la Couronne, c'est-à-dire par un membre du gouvernement qui en assume l'entière responsabilité.

On voit donc que, par un jeu de balance, les pouvoirs du grand-duc sont en réalité assez limités, en particulier par la Chambre. S'il possède la liberté absolue de choisir les ministres, en fait, d'après des usages constants, il ne désigne que le président du gouvernement, et en accord avec la Chambre des députés.

Ce qui compte le plus aux yeux des 350 000 Luxembourgeois, c'est le rôle moral du grand-duc. D'ailleurs, le souverain en est profondément conscient et se montre extrêmement prudent dans l'exercice de ses pouvoirs. Il n'oublie sans doute pas que sa tante Marie-Adélaïde dut abdiquer en faveur de la future grande-duchesse Charlotte parce que les habitants du Luxembourg jugèrent son attitude vis-à-vis des Allemands, pendant la Grande Guerre, insuffisamment hostile. Et pourtant, Marie-Adélaïde fut emprisonnée par les armées de l'empereur Guillaume II.

Le grand-duc Jean et sa famille savent que leurs sujets sont profondément attachés à un ordre moral assez rigide, raison pour laquelle la grande-duchesse mit sept ans pour donner son consentement au mariage de son fils Charles avec Joan Dillon, alors que la première union de la jeune Américaine avait été annulée en Cour de Rome. Ce fut, en définitive, le grand-duc Jean qui autorisa le mariage après son avènement, avec l'accord de sa mère.

Car ce qui représente aujourd'hui la grande affaire au Luxembourg, son rôle au sein de la Communauté européenne, va certainement de pair avec une réputation nationale sans tache, symbolisée par la Famille grand-ducale. La capitale héberge en effet la Cour de Justice des Communautés européennes et nombre d'institutions financières comme le siège de la Banque européenne d'Investissement, le Fonds monétaire européen et la Cour des Comptes européenne. Déjà, en 1952, la ville de Luxembourg avait été choisie comme siège provisoire de la C.E.C.A. Aujourd'hui, le secrétariat général du Parlement européen y est installé.

Placé à la croisée de deux grands courants culturels, le Luxembourg joue donc au sein de l'Europe un rôle important, et sa Famille régnante le représente avec la plus grande dignité.

* *

La presse luxembourgeoise avait réservé des pages entières, largement illustrées, à la visite d'Etat des Souverains luxembourgeois à Paris.

Comme conclusions de cette visite d'Etat, le quotidien « Luxemburger Wort » avait publié dans son édition du 22 septembre, une interview avec Madame Marie-Madeleine Dienesch, député des Côtes du Nord, ancien Ambassadeur de France à Luxembourg, qui vient de créer au sein de l'Assemblée Nationale française un groupe d'amitié France-Luxembourg, dont elle a défini les buts comme suit :

LW : Madame Dienesch, pourquoi avez-vous créé ce groupe d'amitié France-Luxembourg ?

M^{me} Dienesch : Eh bien, jusqu'ici il existait des groupes qui ne permettaient pas une autonomie entière des relations entre chacun des pays concernés. Ainsi le Luxembourg était-il inséré dans une association qui regroupait aussi d'autres pays, et qui n'avait pas une structure administrative indépendante.

Ayant été ambassadeur pendant plus de deux ans au Luxembourg, j'avais mesuré l'importance de votre pays et j'ai tenu à ce qu'il y ait un groupe propre qui établisse les meilleures relations entre le Luxembourg et la France.

LW : C'est un groupe de relations entre les députés des deux pays, n'est-ce pas ?

M. D. : C'est ça. Mais ces groupes d'amitié doivent aussi s'appuyer sur d'autres groupes moins limités à l'aspect politique. Ce sera là sans doute une des perspectives dans laquelle nous essaierons de travailler.

LW : Un des buts majeurs de ces échanges est sûrement la construction de l'Europe ?

M. D. : Dans le cas du Luxembourg, il est évident que les problèmes européens sont au premier plan de notre préoccupation, surtout parce que M. Thorn, tout comme le président de la République, a souvent des initiatives heureuses pour faire avancer l'Europe. Il est particulièrement important que nous nous trouvions unis dans ce travail d'avenir. Nous avons d'ailleurs la même conception des hommes, de leur bonheur, de l'équilibre d'une société — ce qui facilite grandement notre tâche.

LW : Ce groupe d'amitié sera-t-il lié aux partis politiques ?

M.D. : Il est composé de toutes les formations politiques : il n'y a absolument aucune exclusive.

LW : Est-ce que de tels groupes existent déjà entre la France et d'autres pays ?

M.D. : Vous avez un groupe d'amitié pour à peu près tous les pays. Ces groupes fonctionnent avec plus ou moins d'efficacité, plus ou moins de fréquence. Je pense que celui que nous venons de créer pour le Luxembourg aura beaucoup d'occasions pour se manifester.

LW : Quelles sont les relations humaines entre Français et Luxembourgeois ?

M.D. : Chaque pays, chaque groupe humain a sa spécificité. C'est ce que vient de redire notre président lors de la visite d'Etat des souverains luxembourgeois. C'est ce caractère spécifique qui fait la richesse de l'Europe, il n'empêche nullement un

travail en commun. Et nous arrivons très facilement, avec le Luxembourg, à dégager les lignes d'avenir d'une Europe qui est au service des hommes. Bien sûr, il faut se méfier des idées toutes faites, surtout s'il s'agit de voisins tout proches. On a toujours à découvrir davantage en se rencontrant et en discutant. Ce qui souligne encore une fois l'importance des groupes qu'on vient de créer.

D'ailleurs, l'invitation de notre président à Leurs Altesses Royales était pleinement bénéfique pour nos deux pays. Au cours des échanges qui ont eu lieu, nous n'avons pu que constater combien utilement nous pouvons faire progresser l'esprit européen. Leurs Altesses Royales ont bien voulu nous manifester l'intérêt qu'ils portent à notre action et nous ont encouragé à la développer.

La Visite officielle à Luxembourg du Président d'Irlande

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Excellences le Président d'Irlande et Madame Patrick John Hillery firent une visite officielle à Luxembourg du 21 au 23 septembre 1978. C'était la première visite officielle d'un chef d'Etat irlandais au Grand-Duché.

Le Président d'Irlande et Madame Patrick Hillery ainsi que Monsieur Michael O'Kennedy, Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande, furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Après la présentation des membres de la suite luxembourgeoise par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président d'Irlande et Madame Hillery présentèrent à leur tour les membres de la suite irlandaise.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, le Grand-Duc présenta au Président d'Irlande et la Grande-Duchesse présenta à Madame Hillery les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Robert Schaffner, vice-président de la Chambre des Députés, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique, Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Viticulture, Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, Monsieur Ferdinand Wirtgen, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Emile Kill, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Léon Liesch, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Jean Betz, Commandant de

l'Armée, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de la Commune de Niederanven, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Le cortège officiel quitta ensuite l'aéroport en direction du Palais grand-ducal où un déjeuner privé fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent le Président d'Irlande et Madame Hillery lors de la visite officielle : Monsieur Michael O'Kennedy, Ministre des Affaires Etrangères, Madame Michael O'Kennedy, Monsieur Donal O Suilleabhain, Secrétaire Général du Ministère du Premier Ministre, Monsieur Michael O hOdhrain, Secrétaire Général du Premier Ministre, Monsieur Andrew O'Rourke, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Valentin Iremonger, Ambassadeur d'Irlande, Madame Valentin Iremonger, Monsieur John Burke, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, le Colonel Ruairi Mac Ionraic, Aide de Camp du Président, Monsieur John Neary, Secrétaire de l'Ambassade d'Irlande, le Commandant Leo O Buachalla, Aide de Camp du Président, Madame Peig Ni Mhaille, Secrétaire privée du Président.

Dans l'après-midi, le Président d'Irlande et Madame Hillery, accompagnés de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, se rendirent au Monument de la Solidarité Nationale. Après la revue des troupes, le Président d'Irlande déposa une couronne de fleurs devant la Flamme du Souvenir, tandis que la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts ». Après avoir ranimé la Flamme du Souvenir, le Président d'Irlande et Madame Hillery visitèrent la cour intérieure du Monument et y signèrent le livre d'or. Après la cérémonie, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, présenta au Président d'Irlande et à Madame Hillery les représentants des diverses associations patriotiques.

Le programme prévoyait ensuite une réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg au Cercle municipal. A leur arrivée, les hôtes irlandais, accompagnés du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, ainsi que de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, furent salués par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg, sous les acclamations de la foule.

Lors de la réception qui se déroula en présence de nombreux invités d'honneur, des allocutions furent prononcées par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et par le Président d'Irlande.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Mr. President,

This is the first time that a President of Ireland pays an official visit to our Sovereigns, His Royal Highness the Grand-Duke and Her Royal Highness the Grand-Duchess, whom I have the honour and privilege to welcome here today with you and Mrs. Hillery. It is the first time, indeed, that the City and Country of Luxembourg may welcome the Head of State of a country which, to so many of my countrymen seems so far away and, yet, is so close to the heart of all the citizens of Luxembourg.

This instinctive attraction and this affinity between our two peoples is probably due to the fact that our countries' past and their destiny — whilst they hardly ever actually met — were so often parallel and close to each other.

May I, Mr. President, express to you and to Mrs. Hillery, on behalf of my fellow citizens and on my own behalf, our most cordial welcome and warmest wishes which we ask you to kindly convey to your country and to its peoples.

In the course of many and varied missions, you yourself Mr. President, have spent so many days in Luxembourg, that it is superfluous that I should introduce this city to you, this city which so often in the course of the centuries has been the setting or the excuse for bloody confrontations and destructive battles between the great powers of Europe. As you did, we have, in the course of history, in spite of tribulations, annexations and occupations and in spite of territorial amputations which international politics and peace treaties have imposed upon us, been able to maintain and regain our independence, keep our national identity and safeguard this originality which is each country's own.

Located at the crossroad of two great civilizations, we have had to suffer from their confrontations but we have also been able to benefit from the positive assets which the two civilizations have brought us in the intellectual, cultural and artistic fields. We have had to try to understand both sides, thus being able, sometimes, to contribute modestly towards a reconciliation of all.

Your country, too, Mr. President, for a millenium, ever since the Celts brought Ireland into history, has had to suffer the dread and horror of foreign occupations, has had to struggle for its freedom and independence and the fight in order to safeguard its originality and its soul. Your history was nothing

but a long epos which went far beyond a simple enumeration of facts and figures and entered into legend, the tales composed and sung by the « filis », guardians to our day of the tradition and the mementoes of the past. It is not by chance that your nation's emblem bears a golden harp, instrument which symbolizes gentleness and yet was also used to accompany rugged war songs.

It is this mixture of sweetness and toughness, together with the melancholy beauty of the scenery and the admirable hospitality of Irishmen which cast a spell upon the visitor to your country.

If in the course of the years, the paths of our two countries have hardly ever crossed, they did sometimes come very close to each other. First of all, in the context of the wave of Christianity which, arising in Ireland, surged upon all of Gaul and more specifically upon that part of Gaul which is now the Grand-Duchy of Luxembourg. In the course of your visit to our country, Mr. President, you will meet others who, better than I, will tell you about that part of our history and will show you the glorious and beautiful marks left behind by the missionaries who had come from Ireland and who built the Europe of Christianity upon the ruins of the Roman Empire.

Later on, came the tragic days for Ireland when many of its sons had to leave their country in order to make a living. A number of them joined the armies of Spain and Austria and formed regiments of their own. Some of these regiments were part of the garrison of the fortress of Luxembourg in the Spanish and Austrian days.

As our parish registers tell us, a number of demobilized Irish soldiers stayed behind and settled in Luxembourg after the disbanding of their regiments.

Their descendants still live here, having become fully-fledged Luxembourg citizens but their surnames which have acquired a slight Luxembourg consonance in the course of the years, bear witness to their Irish descent.

Nevertheless, until a few years ago, for most of my countrymen Ireland was a distant country, a country to which they thought one could apply the beautiful verses of Seneca, paraphrasing them somewhat and replacing the world Thule by that of Ireland :

« The world will yet know an age when the sea will bring back freedom's rule, when the earth will stretch boundless, when Tetis will discover new continents and Ireland will no longer be the earth's last outpost. »

This century has come. Not only because distances have shrunk due to modern means of communication, but because we have decided that Europe — a Europe which brings men and nations closer to each other — has to be built.

You, yourself, Mr. President, are one of those who took a prominent personal part in bringing Ireland into the European Communities. You also belonged to the first team of Commissioners who set new standards for the enlarged Community.

It may be your country's historical past and your personal interests which accounted for your taking charge of social affairs. Be this as it may, you will

remain the one who initiated the social action program of the Community and, may I stress this here, who not only stood for equal rights for women but also saw to it that the Community took action in this field. You also took a keen interest in the lot of migrant workers and handicapped people in the Community. Even though, it was not your portfolio, you cared about development matters and often filled in for Claude Cheysson on these issues, which, in those years, gave me personally the pleasure and privilege, of working with you at meetings of the ACP-EEC Joint Committee, such as the one which will be held here in Luxembourg next week.

May I in closing, Mr. President, Mrs. Hillery, tell you, on behalf of the City Council and the citizens of Luxembourg, how proud and happy we are to have you in our midst. We wish you a pleasant stay in our city, surrounded by the friendship and affectionate respect of its citizens.

Allocution du Président d'Irlande

Je voudrais vous remercier, Madame le Bourgmestre, pour les chaleureuses paroles de bienvenue que vous venez d'adresser à ma femme et à moi-même à l'occasion de cette toute première visite d'un Chef d'Etat irlandais au Luxembourg.

Je ne suis toutefois pas étranger à votre capitale. Au cours de mes visites précédentes en tant que Ministre des Affaires Etrangères et, plus tard, en tant que membre de la Commission des Communautés Européennes, mon temps était, pour la plus grande part, consacré aux affaires communautaires et je n'ai pas toujours pu, comme je l'aurais voulu, jouir des charmes de votre belle ville.

Mais les murs des salles de conférence du Centre Kirchberg ne m'ont pas empêché de voir votre ville : je suis donc en mesure d'apprécier pleinement l'expansion en douceur qui s'y est produite depuis que j'y suis venu pour la première fois au début des années soixante-dix. Cet essor est un modèle de développement urbain éclairé. Contrairement à ce qui se passe dans tant d'autres agglomérations, le progrès ici n'a pas été un fléau. Votre ville, elle, a su conserver son unité et ses habitants leur chaleur amicale.

Depuis la création de la Communauté Européenne et la mise en place du Parlement Européen, de la Cour de Justice Européenne, de la Banque d'Investissement Européenne, et de certaines divisions de la Commission Européenne, Luxembourg a, sans aucun doute, évolué plus rapidement qu'aucune autre ville d'Europe.

Mais Luxembourg offre maintenant cette unique qualité d'allier la distinction et l'urbanité d'un grand centre international à la douceur et l'hospitalité qui sont en général associés à des villes de moindre importance.

Vous-même, Madame, dans votre vie publique illustrez le lien essentiel qui existe entre les diverses activités complémentaires d'ordre local, national ou européen. Permettez-moi donc de vous offrir mes meilleurs vœux de succès dans vos triples responsabilités de Bourgmestre, de Député de votre Parlement National et de Membre du Parlement Européen.

Je vous remercie, Madame le Bourgmestre, ainsi

que les Membres du Conseil Municipal et les habitants de Luxembourg pour votre chaleureux accueil et votre généreuse hospitalité.

* *

Après la signature du livre d'or, le Président d'Irlande et Madame Hillery ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistèrent à une réception offerte en leur honneur par le Collège des Bourgmestres et Echevins.

En fin d'après-midi eut lieu au Palais grand-ducal une réception au cours de laquelle les chefs de missions diplomatiques résidant à Luxembourg furent présentés au Président d'Irlande et à Madame Hillery.

Dans la soirée un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal en l'honneur du Président d'Irlande et de Madame Hillery.

Au cours du dîner de gala qui fut suivi d'une brillante réception, des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président d'Irlande.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

The Grand Duchess and I are happy to wish you and Mrs. Hillery a very warm welcome to Luxembourg. We are pleased to greet at the same time Mr. O'Kennedy, Ireland's Minister of Foreign Affairs.

For the people of Luxembourg, your visit as Head of State of a friendly nation is an important event.

Despite the distance which was an obstacle in former times, links between Ireland and Luxembourg have existed for many years. Tomorrow you will be visiting the town and Abbey of Echternach. You will see traces of the spiritual influence of catholic Ireland which brought christianity to this area thirteen hundred years ago. Under the guidance of monks from your country, art served religion. The high quality of works dating from this period bears witness to the precious cultural heritage which the Abbey school of Echternach owes to its founders.

Nowadays, more and more Luxembourgers are discovering Ireland with its lovely scenery, its art treasures and the traditional hospitality of its people. On the other hand, we note with satisfaction that many of your compatriots, who work at the institutions of the European Communities, have come to live in our country.

Ireland, like Luxembourg, has not been spared by history. We know of the heroism and sufferings your people have endured with such courage and determination. Due to these qualities, Ireland has at last regained in this century its place among the sovereign nations.

It is true that you remain deeply affected by the conflict which continues to divide the two communities in Northern Ireland. We hope that patient efforts of persuasion may gradually bring about a real, voluntary and spontaneous reconciliation between all parties involved, so that peace may take the place of fear, mistrust and despair.

Despite the problems with which you are confronted, you are taking initiatives and assuming responsibilities on the international level which correspond

to your own aspirations for justice and human brotherhood.

From the very start of its adherence to the United Nations, Ireland has spontaneously supported the peace missions undertaken by that organization. Its statesmen, inspired by the outstanding example of President de Valera, have contributed in the search for a peaceful settlement to conflicts. In the field of disarmament, the nuclear non-proliferation treaty was inspired by an idea first put forward by your country.

Moreover, successive Irish governments have not stinted their efforts to bring humanitarian aid to the world's most deprived peoples and thus enable them to better the conditions in which they live.

As concerns Europe, we understand that for your country as for us, a lasting entente on our continent depends essentially upon the continued strengthening of cooperation in all fields.

We remember vividly the strong commitment of the people of Ireland, when an impressive 83 per cent voted in favor of joining the Common Market.

Of all the statesmen of your country, you, Mr. President, took as Minister of Foreign Affairs the most active part in the negotiations on Ireland's accession to the European Communities. Subsequently, as Member of the Commission responsible for social affairs, you worked for the benefit of the least privileged of our people. Your achievements will always be highly appreciated.

To us Luxembourgers, you are no stranger. You have attended many meetings in our capital, where a number of European institutions are established. Furthermore, you have told us that with Mrs. Hillery you have explored our country on private visits and have enjoyed its charm.

To-day we are therefore welcoming old friends. We are happy that Ireland has appointed you to its highest office to succeed the late President O'Dalaigh, another great Irishman and European, whose contribution to the work of the Court of Justice of the European Communities has not been forgotten.

Ladies and gentlemen,

I propose a toast in honor of the President of Ireland and Mrs. Hillery and to the happiness and prosperity of the Irish people in a future of peace in justice.

Allocution du Président d'Irlande

May I say how pleased I am that the honour should fall to me to be the first President of Ireland to pay a state visit to a country which has sought so tenaciously to maintain its independence and national identity over many hundreds of years.

The similarity with Ireland is striking, for, although the accidents of history have prevented our two countries in the past from developing a particularly close relationship, we have each of us by reason of our size and geographical location had to undergo in the course of our history experiences which inhibited the full expression of our personalities. Luxembourg and Ireland both emerged from the experience, deepened in self-awareness and open to beneficial influences from neighbouring cultures.

The survival of Luxembourg through the vicissitudes of the centuries is a shining example of the triumph of the personality of its people. Standing at the crossroad between two of the great world cultures, they have nevertheless succeeded in preserving their identity while benefitting to the full from each of their neighbours.

Luxembourg is the smallest member of the EEC and one of the smallest countries in the world in terms of area and population.

However, there is nothing small about her people. Their achievements in the past and now have been nothing less than astonishing. Its sons have ruled vast areas of medieval Europe and at all times exerted an influence out of all proportion to what might have been expected.

The ability of the people of modern Luxembourg has enabled them to transcend their limitations of area and numbers: you are not richly endowed with mineral resources but have, nevertheless, built up a formidable heavy industry. Not for the first time, you have emerged from the depredations of war as a major world centre of finance and industry and a prosperous people committed to democracy and enjoying one of the highest standards of living in the world.

It is with admiration that the people of Ireland look on the people of Luxembourg. Europe is fortunate in having such an energetic and talented people at its heartland, and doubly fortunate in that you, like us, have embarked on the European course. It is perhaps fitting that both our countries should ultimately be linked in the forging of a new Europe, for, at the dawn of post Roman Europe, Irish monks and scholars were to the forefront in the struggle to maintain the common European culture against barbarian attacks. When one looks at the map of Europe in the dark ages, and traces the settlement of Irish monks keeping learning alive and spreading it through Europe, one finds Irish foundations in places such as Metz, Strasbourg, Trier, Mainz, Rheinau. Within the circle of those cities lies Luxembourg and, although historians have not yet, to my knowledge, undertaken any intensive research in the matter, it is unthinkable that Irish missionaries were not here also.

There is similarity too in the struggle of the Luxembourg and Irish people to preserve their national languages. My predecessor as President, the late Cearbhall O Dalaigh, who lived here for some years as a judge at the European Court of Justice, was wont to say: « In Luxembourg, it was the grandmothers who kept the language as a living speech ». This is an inspiration to us in Ireland.

Your Royal Highnesses, with the number of Irish people now living and working in Luxembourg, I look forward to greater contacts between our two countries particularly as the younger generations grow up and it is with this hope that I raise my glass to Your Royal Highnesses, and to the happiness and prosperity of the people of Luxembourg.

* *

Dans la matinée de la seconde journée de la visite officielle, le Président d'Irlande et Madame Hillery,

accompagnés du Grand-Duc héritier et de la Princesse Marie-Astrid, visitèrent d'abord les usines céramiques de l'ancienne Manufacture Impériale et Royale Villeroy & Boch à Rollingergrund, où ils furent salués par le Baron Antoine de Schorlemer, directeur de Villeroy & Boch.

Pendant ce temps, des entretiens politiques eurent lieu à l'Hôtel de Bourgogne entre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Michael O'Kennedy, Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande.

Vers midi, le Président d'Irlande et Madame Hillery ainsi que le Grand-Duc héritier et la Princesse Marie-Astrid arrivèrent à Echternach. A la Place du Marché les hôtes furent salués par le bourgmestre Monsieur Robert Schaffner, entouré des échevins et des membres du conseil communal de la Ville d'Echternach.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur le bourgmestre rappela les liens qui existent entre le Luxembourg et l'Irlande notamment par Saint Willibrord qui fit une partie de ses études en Irlande avant de se rendre en Frise et à Echternach. Dans sa réponse, le Président d'Irlande remercia la municipalité et la population d'Echternach pour le chaleureux accueil.

Après la signature du livre d'or, les hôtes visitèrent d'abord l'église Saint Pierre et Paul et ensuite la basilique et la crypte de Saint Willibrord, sous la conduite du curé-doyen Emile Glesener.

Un déjeuner fut ensuite offert en l'honneur du Président d'Irlande et de Madame Hillery par le gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye. A l'issue de ce déjeuner des toasts furent prononcés par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et par le Président Hillery. Nous reproduisons ci-après le texte de ces toasts.

Toast prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,

Le privilège que j'ai de vous souhaiter la bienvenue au nom du gouvernement luxembourgeois se double d'un réel plaisir. En votre personne nous honorons ici-même le Chef d'Etat d'un pays auquel nous lie une tradition très ancienne. En effet, c'est depuis l'abbaye d'Echternach où nous nous trouvons aujourd'hui que les moines irlandais de St. Willibrord entamèrent au Moyen-Age leur œuvre civilisatrice dans nos régions.

En vous recevant nous accueillons l'éminent homme d'Etat qui comme Ministre des Affaires Etrangères autant que comme Membre et Vice-Président de la Commission adopta régulièrement au sein des Communautés Européennes une attitude voisine de la nôtre et qui fit preuve en toute circonstance d'une compréhension réelle à notre égard. L'entente réciproque avec vous fut toujours sans faille et une amitié sincère dont je me félicite s'est spontanément développée entre nous.

Je suis ravi de saluer Madame Hillery à vos côtés. Elle porte à notre pays un attachement égal à celui dont vous nous honorez. Elle allie à la grâce et au

charme qui lui sont propres un dévouement auquel en cette occasion j'aimerais rendre hommage.

Je suis heureux de compter parmi nous M. O'Kennedy, Ministre des Affaires Etrangères, que je retrouve volontiers aux réunions du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne. Nos contacts sont restés fidèles à la tradition que vous, Monsieur le Président, avez inaugurée le 30 juin 1970 lors de l'ouverture à Luxembourg des négociations en vue du premier élargissement de la Communauté.

En qualité de Ministre des Affaires Etrangères vous aviez déclaré formellement ce jour-là que le Gouvernement d'Irlande « accepte les Traités de Rome et de Paris, leur finalité politique et leurs objectifs économiques ainsi que les décisions prises pour les mettre en œuvre ».

Voilà résumé admirablement en quelques mots-clefs le but poursuivi à travers les institutions communes.

La finalité politique que vous évoquiez tend vers une union de plus en plus étroite entre partenaires afin d'exclure à tout jamais le retour des conflits qui avaient jadis tragiquement déchiré l'Europe. A une époque caractérisée par l'ascension des superpuissances, l'Europe n'a une chance sérieuse de se faire entendre que dans la mesure où elle présente un front uni au monde extérieur. Aux petits pays, qui à l'exemple des nôtres, ont pâti pendant des siècles des rivalités ou des visées de leurs grands voisins, cette évolution offre la perspective d'une coopération multilatérale et leur épargne en conséquence le redoutable face-à-face avec des interlocuteurs de force inégale.

L'intégration économique à laquelle nous aspirons doit mettre fin aux cloisonnements du passé. Pour les petits pays aux marchés intérieurs limités, dépendant par ailleurs à la fois de l'importation des matières premières et des investissements étrangers, la prospérité est fonction d'un accroissement continu des échanges internationaux.

La mise en place progressive d'une union économique et monétaire à laquelle le Luxembourg reconnu toujours une importance majeure reste d'actualité malgré les revers que l'idée en a subi ces dernières années. Une telle union permettrait seule d'aplanir les différences entre régions au développement inégal. La récession économique de ces dernières années, en réveillant ça et là des sursauts protectionnistes, a montré à quel point ce que nous appelons fièrement l'acquis communautaire, reste fragile. Elle a heureusement contribué à relancer les projets de zone de stabilité monétaire dont nous espérons qu'ils connaîtront dans les délais voulus un aboutissement concret.

L'attention que nous vouons à l'œuvre communautaire ne nous empêche pas, bien au contraire, de porter un œil attentif vers les graves problèmes internes auxquels nos partenaires se trouvent confrontés. Nous partageons le sentiment de douleur de votre pays face aux tragiques divisions qui séparent encore les communautés d'Irlande du Nord. Nous ne pouvons que souhaiter que les patients efforts de rapprochement entrepris de part et d'autre soient enfin couronnés de succès. Il ne nous appartient pas de suggérer les voies et moyens par lesquels un terme pourra être mis à tant de souffrances. Mais nous pensons que l'appartenance à la Communauté européenne de toutes

les parties impliquées dans le conflit sera de nature à accélérer le processus de réconciliation indispensable.

Si j'ai mis l'accent avant tout sur l'œuvre communautaire, c'est parce que pour nos deux pays elle représente la pierre angulaire de notre politique étrangère et porte en elle les espoirs d'avenir de nos deux peuples. Nous sommes heureux que notre capitale qui depuis plus de 25 ans abrite tant d'institutions intégrées ait servi de point de départ à ce développement.

Monsieur le Président,

Je me félicite de l'occasion que nous offre votre visite officielle de poursuivre avec votre pays un dialogue que depuis six ans a pris un caractère permanent. Je suis convaincu que la convergence de vues que nous avons constatée à de nombreuses reprises ne se démentira pas à l'avenir.

Mesdames, Messieurs,

Je lève mon verre à la santé du Président d'Irlande et à celle de Madame Hillery ainsi qu'au renforcement des relations amicales qui unissent nos deux pays.

Toast prononcé par le Président d'Irlande

I would like to thank you and your distinguished colleagues in the Government of Luxembourg for your gracious welcome and your generous hospitality today.

The foundation and development of the European Communities in which our two countries are partners is due in no small measure to the succession of outstanding Luxembourgish statesmen who have made notable contributions to the formulation of the European ideal. Through membership of the European Institutions and, as a worthy host to them, Luxembourg is playing a leading role in the practical development of that ideal. The unique experience of Luxembourg adds an invaluable dimension to the European reality, a dimension which we in Ireland particularly value because of the close similarity of our own historical experience as a small country which was obliged to struggle tenaciously to preserve its national identity and now finds fulfilment in the promotion of the ideal of a united Europe.

Looked at globally, of course, Europe is but a small part of the world. It remains, however, one of the principal sources of that expertise and technology which can contribute so much to the promotion of the welfare of other parts of the world. For it is important that the United Europe for which both of our countries strive should not be an inward-looking rich man's club. So much poverty and social and economic injustice continue to exist in the twentieth century that Europe's contribution to mankind will be measured in large part by its efforts to eliminate the enormous disparity which exists between rich and poor.

We in Ireland are relative newcomers to the Community, and we take pride in the fact that, just as Luxembourg participated to the full in the development of the Community from its inception, we

can play a full part in influencing Europe in its further evolution.

Certainly, we feel particularly proud that the Lomé Convention should have been agreed during Ireland's first presidency of the Council of Ministers. The Lomé Convention was both a landmark and a pointer for the future.

I salute Luxembourg for the part it has played and is playing in the great European undertaking.

I know that the Government and people of Luxembourg share our aspirations for the future.

I would also like on this occasion to pay tribute to your own distinguished and unremitting contribution to making the European Community a constructive and outward-looking entity.

I raise my glass in a toast to you and the people of Luxembourg wishing them, from my heart and from the hearts of the people of Ireland, every prosperity in the future.

* *

Dans l'après-midi, les hôtes irlandais, accompagnés du Grand-Duc héritier et de la Princesse Marie-Astrid ainsi que de Monsieur Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics, visitèrent les vestiges du château romain dans les alentours d'Echternach, avant de retourner à Luxembourg-Ville.

En fin d'après-midi, une réception des ressortissants irlandais vivant à Luxembourg eut lieu à la Villa Vauban.

Dans la soirée un dîner de gala fut offert par le Président d'Irlande et Madame Hillery en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse au Golf Club de Luxembourg.

La matinée du 23 septembre débuta par une promenade le long du chemin de la Corniche. Le Président d'Irlande et Madame Hillery étaient accompagnés du Grand-Duc, de la Grande-Duchesse et du Grand-Duc héritier ainsi que de Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles. Le programme prévoyait encore une visite de la Section Arts industriels et populaires du Musée d'Histoire de l'Art, où les hôtes furent salués par Monsieur Gérard Thill, Directeur des Musées de l'Etat, et Monsieur J.-L. Mousset, responsable de la Section Arts industriels et populaires.

Vers midi eut lieu le départ du Président d'Irlande et de Madame Hillery. A leur arrivée à l'aéroport du Findel, les hôtes irlandais, accompagnés du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, furent salués par les personnalités suivantes : Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Ferdinand Wirtgen, Président du Conseil d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de la Commune de Niederanven, Monsieur Etienne Wenandy, Commandant de l'aéroport.

Le Président d'Irlande et Madame Hillery prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des suites irlandaise et luxembourgeoise, et tandis que le Président Hillery monta à bord de l'avion présidentiel, Madame Hillery partit en voiture en direction de Bruxelles.

Au moment de quitter le Grand-Duché de Luxembourg, le Président d'Irlande adressa un télégramme de remerciements au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse. Nous reproduisons ci-après le texte de ce télégramme :

« A l'occasion de notre départ de Luxembourg je tiens à exprimer au nom de ma femme et en mon propre nom nos remerciements les plus sincères pour la réception chaleureuse qui nous fut accordée ici pendant notre très agréable visite.

Nous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir eu l'occasion de visiter un Etat membre partenaire des Communautés européennes et d'avoir eu l'agréable occasion de renforcer l'amitié qui existe entre nous et le peuple de Luxembourg, et de nous familiariser avec votre pays.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à tous ceux qui se sont montrés si aimables envers nous pendant notre séjour. Je suis convaincu que notre visite aboutira à renforcer les liens déjà étroits qui existent entre nos deux pays.

La Journée de Commémoration nationale

La traditionnelle Journée de Commémoration Nationale a eu lieu le 8 octobre 1978. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proclamation du Gouvernement

Cette longue période de paix que nous vivons depuis bientôt 35 ans, nous la devons en grande partie à tous ceux qui ont résisté à l'oppression nazie. C'est pourquoi nous nous devons de garder toujours un respect et une reconnaissance sincères à tous les morts, à tous les disparus, à tous ceux qui ont souffert pour assurer la survie de notre liberté et de notre indépendance.

De nos jours, le souvenir de cette résistance garde toute sa valeur : il souligne l'importance de la solidarité nationale et démontre l'attachement réel et profond des Luxembourgeois aux valeurs démocratiques, garanties de la préséance du droit et de l'équité sur l'arbitraire de la puissance et de la violence.

En cette veille de la Journée de Commémoration Nationale, le Gouvernement invite le peuple luxembourgeois à se joindre à ses Souverains et aux autorités du pays, pour honorer la mémoire de ceux qui ont dû payer cette résistance par de lourds sacrifices et souvent même de leur vie.

Luxembourg, le 7 octobre 1978.

Les Membres du Gouvernement,

Gaston Thorn	Jacques Poos
Benny Berg	Josy Barthel
Emile Krieps	Albert Berchem
Joseph Wohlfart	Guy Linster
Robert Krieps	Maurice Thoss
Jean Hamilius	

Proklamatioun vun der Regirong

Déi Period vu Fridden an deer mer ewell bal zënter 35 Joër liewen, verdanke mer zum groussen Deel denen, déi sech dër Ennerdréckong duurch d'Nazië widdersat hun. All eisen Doudegen, all eise Ver-

méssten, all denen, déi gelidden hu fir d'Iwwerliewe vun eiser Fräiheet an eiser Onofhängegkeet ze sécheren, si mer déiwe Respekt an Unerkennung schëlleg.

Och haut nach behält d'Erënnerong un d'Resistenz hire Solidaritéit ennersträcht, an dernieft d'Festhale vun alle Lëtzebuerger un eisen demokratesche Prinzipii beweist, déi garantéieren, dass Recht a Gerechtegkeet iwwer Muecht a Gewalt stin.

Um Owend virun eisem nationale Gedenkdag inviitéiert d'Regirong d'Lëtzebuerger Vollek fir zesumme mat der groussherzoglecher Famill an den Autoritéite vum Land, un déi ze denken, déi dës Resistenz duurch schwéier Affer an dacks esouguer mat hirem Liewen hu misste bezuelen.

Lëtzebuerg, de 7. Oktober 1978.

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service religieux célébré par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement et plusieurs ministres, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la ville de Luxembourg, les membres du Conseil national de la résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police et de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur Nicolas Schuh, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les autorités du pays, le Conseil National de la Résistance, les délégations et les porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du Souvenir. Le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le livre d'or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Croix de Hinzert par Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des fleurs furent déposées par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la ville de Luxembourg, par les représentants du Conseil national de la Résistance, des mouvements de la Résistance et des associations patriotiques. La cérémonie fut clôturée par l'exécution de la Sonnerie aux Morts.

L'ouverture de la session parlementaire 1978/79

Le 10 octobre a eu lieu la séance solennelle d'ouverture de la session 1978-1979 de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur J.-P. Urwald (Parti Chrétien-Social), les deux plus jeunes députés, Monsieur Fernand Boden (Parti Chrétien-Social), et Monsieur Zénon Bernard (Parti Communiste) exerçant les fonctions de secrétaires.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par le Grand-Duc, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, déclara close la session 1977-1978 et ouverte la session 1978-1979.

Dans son allocution, le doyen d'âge évoqua d'abord les problèmes concernant la famille et la politique familiale avant de lancer un appel de « fair-play » des députés en cette période préélectorale.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici

la composition : Monsieur René Van den Bulcke (POSL), Président; Monsieur Jean Winkin (PCS), Monsieur René Hengel (POSL) et Monsieur Robert Schaffner (PD), vice-présidents; Monsieur Jean Wolter (PCS), Monsieur Roger Krier (POSL), Monsieur Camille Hellinckx (DP), Monsieur Roger Schleimer (PSD) et Monsieur René Urbany (PC), secrétaires; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier; Monsieur Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur René Van den Bulcke, insista dans son discours inaugural sur l'importance croissante que prennent les groupes de pression et sur les dangers qui en découlent pour la démocratie parlementaire.

En fin de séance la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes ainsi que des autres organes réglementaires de la Chambre.

La Journée des Nations Unies

La Journée des Nations Unies fut marquée le 11 octobre 1978 à Luxembourg par une séance commémorative organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies. A cette occasion des allocutions furent prononcées, notamment par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président du Gouvernement :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais ce soir saisir l'occasion qui m'est offerte dans le cadre de la « Journée des Nations Unies », organisée, comme chaque année, par votre Association, pour vous parler d'un domaine précis des multiples activités des Nations Unies, celui des droits de l'homme; sujet qui dans notre monde dominé par la

technologie, régi par les contingences économiques, caractérisé par l'injustice et la répression, à première vue pourrait paraître déplacé ou inopportun si ce n'était la célébration dans deux mois du 30^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette déclaration Universelle, consacrant les idées, les messages des meilleurs de nos penseurs, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, précise les principes fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies qui proclame dans son préambule « la foi des peuples des Nations Unies dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ». Son article 1^{er} cite comme un des buts des Nations Unies celui de « réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés

fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Rédigé par la Commission des Droits de l'Homme, organe du Conseil Economique et Social des Nations Unies sur la base d'un projet établi par M. René Cassin, célèbre juriste français et Prix Nobel de la Paix, le texte définitif de la Déclaration fut adopté et solennellement proclamé par la 3^e Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Il ne s'agit malheureusement pas encore d'une convention régie par le droit international, mais d'une recommandation de l'Assemblée Générale. Elle n'a guère de sanction légale, ne constitue pas d'engagement formel des Etats mais a été proclamée hautement comme étant l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, afin que tous les individus et tous les organes de la société s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect des droits et libertés de l'homme et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives parmi les populations des Etats Membres.

Une Commission des Droits de l'Homme fut créée en 1946 avec mandat d'élaborer une convention internationale des droits de l'homme dont les dispositions devraient devenir obligatoires à l'égard des Etats qui l'auraient ratifiée. Cet objectif s'est avéré longtemps comme illusoire pour deux raisons majeures. D'un côté, les Etats dits libéraux au sens le plus large du terme considèrent que ces droits sont enracinés dans la nature de l'homme en tant que valeurs spirituelles et morales et constituent la condition préalable au développement de l'homme agissant comme individu responsable par lui-même et qu'il n'est dès lors nul besoin d'intervention étatique.

Les Etats socialistes au contraire, tout en reconnaissant également les droits fondamentaux de l'homme, mettent l'accent sur l'intégration de l'individu dans la société socialiste. La deuxième raison ayant rendu illusoire l'élaboration d'une convention internationale des droits de l'homme réside dans le fait que beaucoup de pays en voie de développement ont cru voir dans l'établissement d'un système international de contrôle une menace pour l'indépendance et la souveraineté qu'ils n'avaient acquises que récemment dans la plupart des cas. Des pays développés — que je n'ai point besoin de citer — ne se sont pas fait faute de s'abriter eux aussi derrière ce genre de considérations.

Cette déclaration donc a avant tout une valeur symbolique et morale; ses articles ne contiennent ni des dispositions obligatoires ni des mesures d'exécution ou de contrôle. Voilà pourquoi la Commission des Droits de l'Homme, gardant à l'esprit la nécessité d'une convention internationale qui codifierait les droits de l'homme, s'est remise au travail. Pendant 18 longues années elle a travaillé à la rédaction des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été finalement adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale le 19 décembre 1966. Ils sont entrés en vigueur au début de l'année 1976.

Le premier de ces Pactes concerne les droits civils et politiques. Sa vraie signification réside dans le fait que les Etats membres des Nations Unies ont pu

se mettre d'accord sur une ligne de conduite qui leur permet, à plus ou moins long terme, de traiter du problème des droits de l'homme selon des principes communs.

Le second Pacte traitant des droits économiques, sociaux et culturels a pour seule obligation pour les Etats qui y ont adhéré, de créer les conditions économiques et sociales sur la base desquelles pourront se développer les droits de l'homme civils et politiques.

Le Luxembourg a signé les deux pactes, mais ne les a pas encore ratifiés. Cette absence d'urgence de notre part a une explication toute simple : le Grand-Duché adhère depuis longtemps à la Convention européenne des droits de l'homme. Celle-ci, dont nous célébrons maintenant le 25^e anniversaire, contient non seulement des définitions plus strictes et plus contraignantes de ces droits, mais encore un système de contrôle efficace. Notre pays accorde aux individus le droit de porter plainte devant la Commission des droits de l'homme à Strasbourg, et s'expose ainsi à se voir condamner pour violation de la Convention par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Nous accordons aussi, sous réserve de réciprocité, à d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe le droit de porter plainte contre nous devant la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de la Convention. La Cour, si elle reconnaît un tel recours fondé, est habilitée à rendre un arrêt de caractère juridique, et donc obligatoire.

J'ai tenu à donner ces détails pour souligner que la protection internationale des droits de l'homme est dès à présent assurée de façon efficace chez nous. Avant d'entamer la ratification des pactes des Nations Unies, il fallait soigneusement examiner la compatibilité entre eux et la Convention européenne, afin de ne pas risquer de créer une incertitude juridique voire de diminuer la protection accordée aux individus chez nous.

Cet examen est maintenant achevé de façon satisfaisante, et nous pourrions aller de l'avant avec la ratification des deux pactes des Nations Unies, comme le font la plupart de nos partenaires européens.

Au cours de ces 30 années, l'ONU a proclamé dans de belles résolutions les droits fondamentaux de l'homme, elle a condamné le colonialisme et le racisme. Et pourtant malgré de nombreux efforts du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, malgré les conventions allégeant la condition des réfugiés et des apatrides, réglant les droits politiques de la femme (une autre Convention de 1967 règle la nationalité de la femme mariée), l'application effective des droits de l'homme dans le monde demeure aléatoire voire illusoire même.

Ayant assuré avec courage le rôle de conscience de l'humanité, les Nations Unies donc se sont efforcées, dès leur constitution de mettre en œuvre et de promouvoir les droits de l'homme. Les Etats membres de la grande famille des Nations Unies ont à leur disposition un certain nombre d'institutions et de procédures destinées à garantir le respect de ces droits de l'homme à travers le monde. Et même si ces institutions, ces procédures restent encore assez rudimentaires et même si l'ONU n'est pas équipée pour appli-

quer les solutions qui s'imposent, ce qui est beaucoup plus grave à mes yeux, c'est que beaucoup trop de membres de cette organisation, hélas, rechignent à utiliser ces moyens, parce qu'un minimum de volonté politique leur fait défaut. Ne faudrait-il pas que tous les Etats eux-mêmes se rappellent leur promesse et leur résolution du début ? Quand enfin notre monde voudra-t-il bien tirer les enseignements d'un passé fort peu glorieux ? N'est-ce pas décourageant de constater qu'aujourd'hui — 30 années après — ces droits sont violés journellement et, je le crains, sur une échelle jamais connue auparavant. Les témoignages de nombreux réfugiés ou d'exilés politiques, les rapports de nos ambassadeurs, les articles de nos journalistes nous dépeignent une situation où l'horreur souvent n'a d'égal que la détresse d'hommes détruits physiquement et mentalement pour avoir osé penser librement. Combien de temps nous reste-t-il pour tourner le dos aux idéologies stériles et revenir à l'âge de raison qui nous demande de dialoguer et de parler le même langage ?

Au cours des dernières années cependant un certain revirement s'amorce sur la scène internationale. Les droits de l'homme ont cessé d'être un sujet tabou. Ils sont entrés pour ainsi dire dans la vie politique de tous les jours. Il y a certes toujours des Etats qui continuent à prétendre, quand d'autres les rendent attentifs à des violations des droits de l'homme intervenues chez eux, qu'il s'agit là d'une ingérence inadmissible dans leurs affaires intérieures. Cet argument est en train de perdre de sa valeur, étant donné que ces droits essentiels, peu à peu, ne laissent plus personne indifférent et qu'ils sont ainsi devenus partie intégrante des relations internationales. Une conséquence de cet état de choses, c'est qu'une détente véritable ne peut plus se concevoir si des Etats continuent de violer d'une manière flagrante les droits les plus légitimes de l'individu. Il est à nos yeux inadmissible qu'en 1978, trente ans après la proclamation de la Déclaration Universelle et trois ans après la signature de l'Acte Final d'Helsinki, des hommes et des femmes soient poursuivis et subissent des traitements dégradants pour le seul motif qu'ils ont osé se prévaloir publiquement de droits et de libertés qui leur ont été formellement reconnus, qui sont inhérents à leur dignité d'homme et qui devraient les aider à développer librement leur personnalité. Alors que se poursuit et même s'intensifie la lutte idéologique, que les critiques à l'égard de tel ou tel gouvernement ou régime deviennent de plus en plus intransigeantes, que se répètent les procès d'intention plus ou moins justifiés contre tout ce qui peut avoir un relent d'impérialisme, comment ne pas voir que ce sont là des ingérences autrement caractérisées que celle qui consiste à demander que l'ONU s'occupe un peu plus et un peu mieux pour assurer à chaque homme un maximum de droits et de libertés. Les droits de l'homme, pourtant, ne sont pas pour nous un moyen parmi d'autres pour faire aboutir une certaine politique; la réalisation pleine et entière des droits et libertés de l'homme, leur épanouissement pour tous, sont pour nous une fin en soi et peut-être la plus élevée qu'il nous soit donné de poursuivre.

D'ailleurs, les Etats industrialisés, peu importe leur système politique et économique, ne sauraient rester

insensibles devant la faim et la privation qui continuent, en cette fin du vingtième siècle, d'accabler des millions d'êtres humains dans les pays de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le Tiers-Monde. Ces hommes, vivant dans un dénuement presque total, ces mal nourris, ces mal logés, ces mal éduqués, il s'agit de les faire participer aux richesses de ce monde, de leur accorder ce droit au minimum indispensable à l'existence qui est le plus important des droits de l'homme, afin que ces mots de droits de l'homme ne restent à l'avenir vides de sens pour eux. Ce qui m'amène à parler de ce nouvel ordre économique international, et, je voudrais rappeler dans ce contexte que les Etats de la Communauté Européenne, dont le Luxembourg, sont en train de coopérer avec les autres Etats des Nations Unies, afin que soit instauré dans un avenir aussi rapproché que possible, ce nouvel équilibre qui est réclamé avec tant d'insistance par les pays les plus pauvres du globe.

Que chaque homme sur terre puisse vivre dans des conditions meilleures, qui soient dignes d'un être humain et qu'en même temps sa liberté personnelle ne subisse plus d'entraves arbitraires, voilà une situation qui correspondrait réellement aux aspirations des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Il devient de plus en plus urgent de traiter de ce problème, non tant sur le plan de la codification de ces droits, que sur celui de leur observation effective. Ce n'est pas là faire œuvre de justicier ou bien s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Le respect des droits de l'homme, je le répète, n'est pas une affaire réservée pour quelque pays que ce soit, car il fait partie du patrimoine commun et inaliénable de l'humanité. Il doit dépasser les idéologies et les solidarités de groupe, car ce qui est en cause, c'est celui qui doit ou qui devrait être la finalité de toute action politique : l'homme dans sa dignité et dans sa liberté. Je voudrais, pour conclure, exprimer le souhait sincère que le 10 décembre prochain tous les Etats sans exception sauront procéder à un sérieux examen de conscience pour s'interroger sur la situation dans laquelle se trouvent chez chacun d'entre eux les droits de l'homme. A d'aucuns de reconnaître qu'ils sont encore loin d'avoir traduit cette Déclaration Universelle dans la réalité et d'avoir le courage politique de tirer de cette constatation les conséquences qui s'imposent pour l'avenir, de revoir leur législation, leurs pratiques internes, afin que les nobles buts de la Déclaration Universelle ne soient perdus de vue mais gardent leur crédibilité. Si tel est le cas, nous pourrons garder l'espoir que la cause des droits de l'homme sera en fin de compte gagnante partout dans le monde. Il s'agit, nul ne saurait le nier, d'une entreprise de longue haleine. Cette déclaration, les efforts continus et multiples des différentes organisations de l'ONU ont donc créé les bases mêmes de la liberté, de la dignité et de la justice parmi les hommes. A nous tous de continuer l'œuvre commencée. La persistance d'injustices et d'injures faites à la dignité humaine, loin de nous décourager, de nous inspirer un fatalisme stérile, devraient nous inciter à nous atteler à la tâche avec toute notre énergie. — L'enjeu, le respect de la dignité humaine, — condition essentielle d'un progrès véritable et garant d'un avenir sans haine et sans guerre — en vaut la peine.

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, lors du 10^e anniversaire de l'European Center de la Miami University

Lors d'une séance académique qui a eu lieu à Luxembourg le 10 octobre 1978 à l'occasion du 10^e anniversaire de la fondation de l'European Center de la Miami University à Luxembourg, un discours fut prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Your Royal Highness
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

First of all I also want to extend a warm word of greeting and thanks to Your Royal Highness for being with us on this happy occasion. Your presence bears testimony again to the traditional and sincere interest and solicitude of our Royal Family for education, for its tasks, its servants and last but not least for each new generation of students.

The history, the adventure of the European Center of Miami University in Luxembourg has just been retraced by its founding fathers and by those responsible for the happy state of affairs today — we are all very much impressed — and rightly so. I shall not pretend to further emphasize the value and role of modern education in general and of the significant contribution of those present here in this field. I can only guess how much energy and zeal teachers and students alike do have to muster in order to achieve so much success and I want to congratulate and thank them for that. They have done well for their school, for themselves and also for the country in which they chose to spend some of the most creative years of their lives and which is proud to be host to them.

I will also resist the temptation of forgetting for a while that I am a politician — to idealists and intellectuals no doubt corrupted by the nasty business of compromise and decision. I will instead, assuming that burden, try to ponder briefly — and I am afraid unconclusively — about the gap which, despite the constant evolution and even revolution in education and in society, seems to remain between the academy and the forum, between knowledge and reality.

Man's mind, his dreams and expectations will, I suppose and indeed I hope, always race ahead of his acts — as a matter of fact I should like to think that the very stuff of politics is to help a society, articulate its aims and achieve them. The problem of course to which we revert constantly, is what are the aims and how do we achieve them?

When confronted with the startling evidence of unemployment, of inequality and discrimination, of stagnation and poverty on the one hand, and of billions of dollars, pounds and francs erratically

moving around the money markets on the other, the ideal of freedom and justice seems to be merely old clichés. But are they really? And what's the place, the value of the individual in a world obsessed with progress, growth and material wealth, where rich and poor are sniping relentlessly at each other under cover of a nuclear umbrella which gives no guarantee of being leakproof.

It has always been the privilege of youth to challenge existing values, to denounce hypocrisy, moral poses, the heartlessness of conventions, to refuse to become slaves to conformity. I don't — despite recent events — yet feel old enough myself, not to remember my own experience as a student: and now as a father I can hardly escape noticing it from the other end: though sometimes weary and disagreeable for both sides, this critical rejection of yesterday and even today, is, I firmly believe, a necessary step on everyone's way to his own identity.

« To be nobody but myself in a world which is doing its best, night and day, to make you everybody else, means the hardest battle any human being can fight and never stop fighting », the poet E. E. Cummings once wrote in a letter to a High-school editor.

The temptation to let others do the thinking for you is great indeed. In part it is the weight of social conformisms of all sorts, the constant battering we are all subjected to from mass-media and mass-culture. In part also it is a flight into any available grouptherapy from the uncertainties of a world where in the frantic search for knowledge each step is less an answer to a previous question than a floodgate opened for new ones.

This abdication, this refusal to face reality cannot be however the solution to our personal and social problems. And let there be no mistake: there is a convention in contestation just as there is in rear-guard reaction. Criticism must apply to the real world, otherwise it is no more than an idle flight of fancy. Individualism therefore cannot mean isolationism or egoism, or anarchy. It is rather, in political terms, the proud and confident assertion that society and the State are there for the convenience of the individual citizen and not the other way round. This is what human rights are all about. This is what dissidents in many parts of the world are fighting for. I remember the words of Albert Einstein: « While it is true that an inherently free and scrupulous person may be destroyed, such an individual can never be enslaved nor used as a blind tool. »

I don't think anybody, as yet, knows how best to wage this war for human dignity and personal freedom. There will no doubt be mistakes and overreactions as well as a good deal of cynicism and hypocrisy. None of it should hide the fact that here is a cause worth fighting for: what good is security if it

is that of a prison yard? what good is prosperity, if there is no freedom to enjoy its fruits?

Our best weapon however will be the credibility of our own record and performance. They are not perfect by a long shot. We pride ourselves on putting the individual at the center of our concerns. And yet, one of the more pressing problems of our post-industrial society seems to me to be the loss of contact of the individual with the institutions of society: the anonymity of technology, the ever growing maze of legislation, faceless bureaucracy, what is to blame first?

According to Jacques Robert « Political democracy based on public confrontation and free participation of everyone in the decisions of the city, has been replaced by administrative democracy which is centralized, secret, stratified, unpersonal, esoteric and irresponsible ».

What a self defeating approach to some very worthwhile aims: the search for personal and social security leading to immobilism; the search for stability over political expediency breeding an increasingly arbitrary bureaucracy; the search for equality and for an end to discrimination restricting individual freedom.

Small wonder that there should follow a distinct loss of confidence in the political system, apathy, disinterest for public life at least in its established forms. On the other hand, what fertile ground for all sorts of metaphysical sects, procuring the illusion of self-determination, or for the nostalgic trend back to some illusory paradise on earth, both of which in fact are so often only different ways of refusing to assume concrete tasks and responsibilities in today's world; taking it as it is to better it. More worrisome for the politician is the fact that so many people should feel that traditional structures of parliamentary democracy are no longer offering suitable or rather efficient channels for their grievances and expectations, but instead resort to citizen's action groups, ecologically or otherwise inspired and motivated.

Para-democratic, para-institutional contestation has always been part of our heritage of freedom of association and speech; the insight gained from the banks of the main stream, often provides valuable and even necessary stimuli to correct past and present errors, to seek new and more adequate solutions. It must not however be, nor remain a contestation for contestation's sake, where a minority, small may be, but determined enough, tries to impose its view and its own will on the majority, or at the very least paralyzes public decision-making and jeopardizes public interest.

Government should certainly be attentive and responsive to public and even to minority concerns. Individual citizens and groups for their part must know that defence of their particular interest must be equally responsive to the needs and interests of others and in particular of the whole society of which they are but a part.

Political parties were to be the mediators between the rights and demands of the citizen and the interests and needs of society. Recent experience has certainly revealed inadequacies here and an evident

need for rethinking their structures and their functions, their responsibility and their credibility.

Strict reliance on hierarchy and stern authority, often still relicts of the 19th century, are certainly anachronisms in our pluralistic society. Decentralisation a greater tolerance is necessary in order to guarantee the rights of the individual. Modern means of communication, more than ever before, make it necessary on the one hand, but also render it possible on the other, to reach decisions by consensus. If however, this much more intimate participation of everyone in the decision-making process is not to lead to general immobilism or to anarchy, it requires from the individual the same willingness to assume his part of responsibility in decision-making that he formerly delegated to those politicians which he then felt free to grumble about.

Cosy times may be, but they are gone.

What we must do now, is try to repair the obviously damaged confidence between the political system and the people that it is supposed to serve. This is all the more urgent because rarely before, so many demands, and often such conflicting ones, have been put up for decision to the political system: full employment and social security, in other words, jobs and growth, but no pollution; more generous and efficient aid to developing countries, but also protection of certain traditional industries and markets in our own countries; right to work, meaning of course compensation for not working and better standards of living, that is higher wages and lesser work-hours and yet maintain productivity at competitive levels and not tax everybody out of business.

I repeat my belief that in today's world, decisions on most of these and other problems can only be taken by achieving wideranging consensus among all concerned. Given the worldwide nature of some of these problems and of their implications, this means first of all an effort to achieve consensus on an international level among States and interest-groups concerned. It is in my view essential that in this gigantic dialogue which has a North-South as well as an East-West dimension, and which is indeed about defining a new political, social and economic world order, Western industrialized countries in Europe, North America and in the Pacific play their full and coordinated part. Not on the shortsighted grounds that the rich ones must stick together to defend their wealth, but because it is in their very own interest to realize that they cannot pretend to remain an island of prosperity in a world of poverty an injustice, that their security as well as their prosperity are at stake, that they will be able to carry out the painful reajustments called in their own economies only if they act together. They alone have now and for the foreseeable future the intellectual and technological ability to carry through in an orderly fashion this quite revolutionary reordering of the world's structures. Europe in particular, which no longer has, or should have any imperial ambitions is superbly qualified, if only it acts together, to patiently mediate between the various interests and to move them nearer to commonly acceptable and workable solutions.

On a national basis — and in these parts of the world — this should, for most of the problems men-

tioned earlier really today mean on an European, EC basis — there must be an intensified dialogue with our own people on problems which are deeply going to affect their lives. The basis for this dialogue must however be acceptance by all of the fact that reform is possible within and through the system. There may be a need indeed to change the system in some fundamental aspects. There is an equal need to carry out this process of change in an orderly fashion. I am convinced that traditional political structures must considerably change; they have probably become too much mere instruments of power. They must again be channels of dialogue, of information and explanation from the top down; of initiative, constructive criticism and control from the bottom up. They must above all resist the temptation to jump on every available band-wagon of public emotion just because it happens to appear politically beneficial. This applies equally to political parties, to trade unions, to every organized interest-group.

That even in very difficult circumstances such a process can function, is demonstrated by the way in which employers and unions, together, when need be, with the Government went about the restructuring of the steel industry in this country. Agreement on the aim to be achieved: to allow traditional industrial activity in this country to remain competitive and healthy in today's markets. Agreement also that the restructuring process should be carried out within the framework of a free enterprise, free market economy, while minimizing the social cost. Long and frank discussions have brought us within sight of our goal. This was only possible because the intermediary mechanism between the top decision makers and the people finally and personally affected by the decisions to be taken have worked superbly. The process would certainly have failed if the emotions it no doubt raised, had been allowed to run out of control. A measure of discipline is necessary if the system is to function.

Responsible freedom then means, freedom to press for one's interests to be heard. Responsible Government means to fully and fairly consider and discuss all points of view before reaching a decision. Nobody should claim and nobody can ensure that all decisions will at all times suit everybody.

How does that square with « government from the people, by the people and for the people », other than through Sir Winston Churchill's lucid comment that our system of democracy is far from being the best and the most perfect but is nevertheless the least bad of all other known systems.

We must remember that society and government are not opponents, but are forging each other by a continuous action of interdependence.

Periods of crisis as the one we are living in, highlight of course the challenge to established standards and values. Its causes — and therefore the remedies — lie deeper: as the individual gains more prosperity and knowledge, more freedom, he must be prepared to become more responsibly engaged in society. He cannot be content with taking his rights and his freedoms for granted, seeing them as defenses against the State as though that were an alien body with which the citizen should have nothing to do — except to turn more and more to that same State for the solution of his problems. H. G. Wells once said: « Man is only adolescent. His troubles are not the troubles of senility and exhaustion but of increasing and still undisciplined strength. »

I hope that he is right. I feel he is. He must be. We certainly need all the strength and confidence and to critical imagination we can muster, we certainly need to leave aside our prejudices and wasteful polemics; we need such seemingly dull and undramatic virtues as tolerance and patience if we are to proceed on our way to more maturity, more justice, more freedom. Maybe then our visions of a better world have a chance to come true.

Le second élargissement des communautés européennes : risques et chances, par Gaston Thorn, Président du Gouvernement luxembourgeois

Nous reproduisons ci-après un article de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, publié dans la revue « Politique Internationale » (n° 1 — automne 1978) sous le titre: Le second élargissement des communautés européennes, risques et chances.

« Quand un homme politique déclare: la politique est l'art du possible, en réalité il plaide les circonstances atténuantes et cherche à expliquer pourquoi il n'a pas réussi à réaliser

quelque chose de grand. L'homme politique qui dans son action ne pourra jamais invoquer d'autre maxime ne sera jamais un homme d'Etat. La réalité de demain est aussi importante que celle d'aujourd'hui, et celui qui ne rêve jamais ne construira rien de vraiment important. Si les Européens d'hier n'avaient été que réalistes, rien de ce qui forme aujourd'hui les éléments constitutifs de l'Europe de demain: le Conseil de l'Europe, la CECA, l'Euratom, le Marché Commun, n'existerait. » (P. H. Spaak)

Commenté de façon souvent contradictoire, tout au long de nombreux articles, au cours de colloques aussi multiples que savants, le nouvel élargissement de la CEE n'a pas manqué de sensibiliser les organisations professionnelles aussi bien que l'opinion publique.

D'une façon générale, à un moment où le premier élargissement nous a laissé une Communauté affaiblie, à bout de souffle, un élargissement supplémentaire est considéré comme une gageure risquant de favoriser la dilution de la Communauté en une simple zone de libre échange, voire même d'en provoquer l'éclatement.

Et pourtant y a-t-il jamais eu une alternative sérieuse à ce second élargissement ?

Du point de vue politique, un refus des Neuf à ces jeunes démocraties méditerranéennes était et restera exclu. Les dés sont donc jetés. Désormais il ne s'agit plus de savoir si cet élargissement se fera oui ou non, mais il s'agit d'examiner quand et comment il pourra avoir lieu. D'ores et déjà les négociations avec la Grèce, dont la demande fut introduite le 12 juin 1975, se concrétisent. Le 5 avril 1977, le Conseil des Ministres a accueilli favorablement la demande du Portugal et a invité la Commission à préparer son avis (ce dernier a été effectivement déposé), alors que celui sur la demande d'adhésion de l'Espagne est attendu pour le début de l'année prochaine.

Vers une globalisation de facto ?

Ainsi l'accord de principe est acquis, et le stade des délibérations informelles (réunion des Ministres des Affaires Etrangères à Leeds Castle les 22/23 mai 1977; conclave de la Commission à La Roche en Ardenne les 17/18 septembre 1977) semble être définitivement abandonné pour une nouvelle phase plus concrète, plus pragmatique aussi. (Réflexions d'ensemble relatives aux problèmes de l'élargissement, communiquées par la Commission au Conseil, le 19 avril 1978.)

Mais tandis que les négociations avec la Grèce avancent, celles avec le Portugal et l'Espagne viennent à peine d'être entamées.

La Commission, dans sa récente « fresque » sur l'élargissement (19. 4. 78), souhaite que « d'ici au moment de l'adhésion de la Grèce, des progrès substantiels puissent être réalisés dans les négociations visant l'adhésion du Portugal et de l'Espagne ».

Est-ce à dire que le problème des procédures soit définitivement réglé, et qu'il faille mener des négociations d'adhésion successivement et séparément avec les différents candidats ? Ne serait-il pas, au contraire, préférable d'avoir recours à une certaine globalisation ?

Globalisation à laquelle, évidemment, les pays candidats s'opposent. Ils exigent une appréciation individuelle de chaque demande, aucun d'eux ne souhaitant voir les négociations freinées, et son adhésion retardée, à cause des difficultés éventuelles suscitées par la demande des autres.

La Grèce, surtout, fait valoir ses droits d'ancienneté, en soulignant qu'elle a conclu dès 1961 un accord d'association avec la CEE.

Et pourtant, pour différentes raisons, une globalisation de fait s'impose.

Tout d'abord, les motivations politiques qui ont poussé la Communauté à se prononcer rapidement et catégoriquement en faveur de l'élargissement valent à un même degré pour ces 3 pays, qui, tous, viennent d'opter pour le régime de la démocratie parlementaire. L'adhésion dans la Communauté pourra contribuer à en consolider les bases et à les soutenir dans cette voie.

Ensuite, abstraction faite de quelques divergences secondaires, les problèmes économiques soulevés par l'adhésion de ces pays méditerranéens peuvent se réduire au dénominateur commun suivant : comment intégrer des économies aux structures et au degré de développement différents de ceux de la CEE ?

Puis, il s'agit de trouver une solution d'ensemble et unique aux problèmes institutionnels et aux adaptations techniques inévitables.

Enfin, ni les Etats membres actuels, ni aucun des candidats n'ont intérêt à participer à une entreprise dont les contours restent flous, dont les objectifs ne sont qu'insuffisamment et précairement précisés.

Si nous ne tenons pas compte de ces exigences, le nouvel élargissement risque d'accélérer le processus de désintégration amorcé après 1973.

Ainsi, toute approche réaliste des perspectives de l'élargissement se doit d'être globale, sans qu'il faille, pour autant, que les négociations soient conjointes. Il va sans dire, aussi, que même s'il n'y a pas acquisition simultanée de la qualité de membre à part entière, et même si les périodes transitoires respectives sont différentes, les modalités d'adhésion ne pourront diverger sensiblement sous peine de se contredire l'une l'autre et de s'exclure réciproquement.

Mises à part les questions de procédure, les problèmes posés par ce nouvel élargissement sont tout d'abord d'ordre économique.

Les problèmes économiques

Si, du point de vue politique, cette nouvelle adhésion implique un avantage — tant pour les pays demandeurs, que pour la CEE — du point de vue économique, en revanche, elle exige certains sacrifices qui restent, d'ailleurs, à chiffrer.

Dès l'origine de la construction européenne, la Grande-Bretagne était considérée comme un partenaire d'appoint que tout le monde, ou presque, s'efforçait d'associer (alors qu'on pouvait y voir, à un certain moment du moins, un partenaire de force économique sensiblement égale). La situation, aujourd'hui, a changé. En effet, l'adhésion des 3 pays méditerranéens ne va pas sans soulever la question des limites de la capacité d'intégration de la Communauté. D'autant que deux de ces pays sont encore fort éloignés du stade de l'industrialisation.

Les conséquences de ces disparités économiques semblent en tout cas devoir être supportées en premier lieu par les Neuf. D'autre part, la nature particulière des structures économiques des candidats — prépondérance de l'agriculture, faible diversification industrielle, pléthore des petites entreprises et exploitations — aura des effets négatifs des deux côtés.

Souvent, ces énormes disparités économiques sont citées pour appuyer les arguments de ceux qui, dès à présent, redoutent une distorsion croissante entre le Nord et le Sud de la Communauté.

Les disparités économiques

Le produit intérieur brut par tête d'habitant de la Grèce et de l'Espagne ne s'élève qu'à la moitié, celui du Portugal qu'au tiers de la moyenne communautaire. Dans les trois pays candidats, la main-d'œuvre rurale représente entre 23 et 34% de la population active totale — contre 9% dans la Communauté. $\frac{4}{5}$ des exploitations agricoles sont inférieures à 5 hectares, ce qui explique que leur productivité soit très faible. Mais les quelques industries sont très centralisées et concentrées dans certaines régions bien délimitées, de sorte qu'il sera particulièrement difficile au secteur industriel d'absorber la nombreuse main-d'œuvre devant être libérée dans le secteur agricole. Les petites et moyennes entreprises, souvent à caractère familial, à faible productivité, se trouvent protégées contre la concurrence internationale par des barrières douanières élevées et toute une panoplie de mesures quantitatives restrictives.

Sans vouloir minimiser les risques évidents découlant de ces inégalités, je crois cependant qu'il ne faut pas oublier les facteurs positifs pouvant atténuer un pessimisme quelquefois exagéré.

Tout d'abord, est-il besoin de rappeler que la contribution économique des Neuf, indispensable à la consolidation de ces démocraties, peut devenir la meilleure garantie de stabilité politique dans cette région qu'A. Fontaine appelle, non sans raison, « le ventre mou du crocodile ».

Ensuite, il n'est pas établi que cette aide devra atteindre les chiffres astronomiques avancés par certains « experts ».

En effet, on oublie trop souvent que le PIB (par tête d'habitant) de la Grèce et de l'Espagne est sensiblement égal à celui de l'Irlande, et n'est qu'à peine inférieur à celui de l'Italie. Il est vrai que la situation au Portugal exigera des efforts intenses et continus à moyen et long terme. Cependant, il reste à mentionner également que les 3 pays connaissent, depuis 15 ans environ, des taux de croissance dépassant de loin ceux de la Communauté (qu'il s'agisse de la Communauté prise dans son ensemble, ou de chacun de ses membres actuels considérés isolément).

De plus, dès à présent, ces 3 pays sont au moins partiellement intégrés dans l'économie ouest-européenne, puisque 40 à 50% de leurs échanges commerciaux se font avec les Neuf.

Mais même si pour l'instant ces échanges ne présentent qu'un intérêt infime pour la Communauté, vu que 2,1% des importations et 3,5% des exportations communautaires seulement se font avec les 3 pays méditerranéens, il n'en reste pas moins que l'abolition des droits de douane et l'élimination des mesures restrictives, aboutira à l'ouverture d'un marché de plus de 50 millions d'habitants. Ce qui, en ces temps de mauvaise conjoncture, n'est pas négligeable.

D'ailleurs, même si l'homogénéité économique est souhaitable, elle n'est cependant pas la condition sine qua non d'une adhésion. Trop souvent, en effet, nous oublions que cette harmonisation a été précisément le but primordial de notre Communauté économique.

En 1957, les Etats fondateurs se sont montrés « soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et

d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés » (Préambule du Traité CEE), et se sont donné pour mission « de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les Etats » contractants (Article 2 CEE).

Quoi de plus noble que de traduire ces objectifs dans les faits en contribuant au développement économique d'« autres peuples de l'Europe qui partagent (les mêmes) idéaux » et qui sont appelés « à s'associer à (l')effort » commun (Préambule du Traité CEE) ? Dans l'esprit et la philosophie du Traité de Rome, l'alignement de pays européens peu développés sur le niveau de vie des pays les plus riches constituerait un réel et très important progrès vers l'intégration économique.

Encore faut-il le réaliser ! Et, une fois de plus, nous nous heurtons à l'intransigeance des faits économiques.

Les disparités trop prononcées risquent, à défaut d'actions, de mesures d'ensemble efficaces en matière de politique régionale et industrielle, de s'aggraver. L'expérience communautaire passée nous démontre que l'actuelle politique régionale n'a pas eu les effets escomptés, puisque les écarts entre les différentes régions se sont accentués d'une façon inquiétante.

Quant à la politique industrielle, on n'a pas réussi, jusqu'ici, à l'exception de quelques mesures sectorielles, à élaborer de concept global.

Donc : insuffisance, incohérence des politiques régionale et industrielle — qui seront à revoir et à doter de moyens nouveaux — mais insuffisance aussi de la PAC (Politique agricole commune), jadis pourtant le plus beau fleuron des réalisations communautaires, et qui, incontestablement, sera le plus durement touchée par cet élargissement.

L'agriculture méditerranéenne

On a souvent l'impression que cet élargissement se réduit au « préalable méditerranéen », c'est-à-dire au problème des agricultures méditerranéennes directement concurrentielles.

Les optimistes soulignent qu'à l'issue du nouvel élargissement, le degré d'auto-provisionnement de la Communauté sera plus élevé; les pessimistes, en revanche, redoutent la création d'excédents énormes que seule une réforme structurelle parviendra à réduire ou à éviter.

L'agriculture espagnole, notamment, avec son importance, avec son potentiel encore incomplètement exploité, ses frais de production peu élevés et la grande qualité de ses produits, ne manque pas d'inquiéter les agriculteurs français et italiens. Evoquant la discordance existant entre les réglementations concernant les produits du Nord et les produits méditerranéens (qui sont désavantagés par une réglementation trop souple, à leur avis), ces derniers sont d'accord pour réclamer une refonte de la PAC. Une telle mesure, à leurs yeux, devrait en effet remédier au déséquilibre entre le Nord et le Sud.

Ce faisant, ils oublient que ces concurrents tant redoutés, pourront à l'avenir devenir leurs alliés dans cette lutte commune pour une politique agricole plus égalitaire entre le Nord et le Sud.

Donc, tant du point de vue agricole que du point de vue industriel, il existe des avantages et des désavantages qui semblent s'équilibrer. Reste toutefois la nécessité d'un important transfert de ressources financières — qui, malgré toutes les protestations officielles de solidarité, ne manque pas de susciter de vives inquiétudes.

Il est probable que l'adhésion du Portugal surtout, mais aussi celles de la Grèce et de l'Espagne, aggraveront les difficultés internes de ces pays bien plus qu'elles ne freineront le bien-être et la prospérité de l'actuelle Communauté. Le risque d'une aggravation des profondes différences existant au niveau du développement économique, ainsi que le risque d'une dilution de la Communauté, ne pourront être évités que par la réalisation effective, ou du moins par des progrès dans l'union économique et monétaire : les revers que cette dernière a connus depuis 1972/73 prouvent que plus la Communauté s'élargit, plus sérieux deviennent les obstacles qu'elle rencontre en cours de route.

La volonté politique indispensable pour surmonter ces obstacles et pour promouvoir un approfondissement, devenu vital pour nous tous, ne saurait se matérialiser que dans des institutions fortes.

Or, l'efficacité des institutions communautaires semble être inversement proportionnelle au nombre des Etats membres.

Et nous voici arrivés au cœur du problème.

Les problèmes institutionnels

Créées par un groupe de 6 Etats, les institutions ont été dotées de pouvoirs limités, certes, mais réels, dans le but d'exercer en commun certaines compétences ayant appartenu jadis aux instances nationales.

L'évolution vers une structure fédérale ou confédérale, inscrite pourtant en filigrane dans les traités, fut brutalement stoppée par le malheureux compromis de Luxembourg, qui généralisa le droit de veto dans les pratiques communautaires.

Et loin d'éliminer cette équivoque, cet « accord du désaccord », le premier élargissement n'est parvenu qu'à le confirmer et à compliquer encore le processus de décision, à alourdir les méthodes de travail.

Les difficultés actuelles risquent d'être aggravées par ce nouvel élargissement. L'œuvre commune toute entière sera plus menacée que jamais.

L'expérience passée, peu concluante, nous a appris combien il est difficile de concilier élargissement et renforcement des structures internes communautaires.

L'idéal, évidemment, consisterait à fortifier les bases communes, à approfondir les institutions existantes, à resserrer les liens entre les 9 membres actuels, avant d'accueillir les nouveaux membres.

Certes, en politique, comme dans la vie de tous les jours, il faut quelquefois savoir se résigner à sacrifier un peu de ses idéaux, à composer avec les nécessités, les exigences de la dure réalité. Quitte à revenir à la charge plus tard, si les circonstances, ou des constellations meilleures, nous y autorisent. Pourtant, il est aussi de ces occasions, de ces chances qui ne se pré-

sentent que très rarement et qu'il faut saisir, bien que ou : parce que, précisément, elles nous confrontent avec nos responsabilités. Le second élargissement est de ces occasions : un risque, mais qui peut devenir une chance pour l'Europe. Car pour le réaliser pleinement, il faut garantir un minimum d'efficacité aux institutions existantes. Pour que la Communauté puisse survivre, il faut procéder au moins à certaines réformes immédiates et inévitables.

Le Conseil des Ministres

En premier lieu, il s'agit de revoir le fonctionnement du Conseil des Ministres, organe central de l'édifice communautaire, paralysé par l'habitude fatale de recourir aux décisions unanimitaires, si nous voulons avoir une Communauté capable de s'exprimer, capable de prendre des décisions importantes.

Je ne me lasserai jamais de répéter qu'il faut abandonner le vote à l'unanimité — difficile à 6, impossible à 9, utopique à 12. Il faut revenir au vote majoritaire tel qu'il est prévu par le Traité de Rome.

Cela ne veut pas dire qu'on passera outre à l'intérêt vital d'un Etat membre, procédé qui serait contraire à l'esprit communautaire même.

Mais il ne faut pas non plus continuer à tolérer à l'avenir cette pratique malencontreuse, permettant à un Etat, sans motivation aucune, de s'opposer à un vote majoritaire en déclarant « vital » tel ou tel point de l'ordre du jour du Conseil.

Il faut éliminer ou, du moins, réduire ces tentatives conduisant inévitablement, à plus ou moins brève échéance, à un blocage total.

S'il est certes difficile, sinon impossible, de définir d'une façon claire et précise cette notion vague et extensible à volonté d'« intérêt vital », il faudrait au moins élaborer une sorte de « code de bonne conduite », prévoyant des procédures, délais et garanties, assortis d'un contrôle approprié.

Un Etat membre qui estime son intérêt vital en cause devrait le faire savoir avant la réunion du Conseil par une explication motivée et chiffrée.

La Commission

La Commission, elle aussi, aura à surmonter quelques difficultés. N'oublions pas que dans les années à venir la Communauté risquera de se voir affrontée à des problèmes inconnus aujourd'hui encore, et qu'elle embrassera dans ses compétences des domaines et matières autrement importants que ceux dont elle débat actuellement. Il s'agit donc d'en préserver la cohérence et l'efficacité.

D'ailleurs, dans la mesure où l'article 155 du Traité CEE trouvera une application plus régulière, c'est-à-dire pour autant que le Conseil acceptera de déléguer plus fréquemment certaines compétences d'exécution à la Commission, cette dernière retrouvera sa mission originelle, qui est d'être le moteur de l'intégration, au lieu de se résigner au rôle d'un simple secrétariat général. Dans une Commission composée de 16 ou 17 commissaires, le principe de la collégialité serait fatalement atteint.

De nombreuses propositions tendent à démocratiser la procédure de nomination et à réduire quelque peu l'influence nationale dans les « négociations » de no-

mination des membres de la Commission; d'autres, en revanche, touchent à la composition même de cette Commission. Certains ont suggéré de réserver aux « grands » un membre permanent et d'offrir aux « petits » un nombre limité de postes qu'ils occuperont à tour de rôle. Procédure à laquelle je ne saurais me rallier, vu la discrimination flagrante qui en résulterait.

La solution prévoyant un membre par pays me semble de loin préférable à cette dernière, même si elle doit provoquer le mécontentement des « grands ». On pourrait même leur proposer un compromis consistant à leur accorder d'office la présidence, de sorte que l'un d'eux puisse disposer de deux commissaires : la présidence ou la double « représentation » appartiendrait alors à tour de rôle à l'un des « grands ».

Le Parlement européen

Le nombre des parlementaires augmentera et passera des 410 directement élus en 1979 à près de 600 après l'adhésion des 3 pays candidats. Le travail au niveau du Parlement européen se ressentira à coup sûr de cette « inflation » de parlementaires. La coopération, la concertation, n'en seront que plus difficiles.

Ainsi le regroupement au niveau communautaire des partis nationaux appartenant à une même famille politique s'avérera plus délicat encore.

Le problème des langues

Plus importants parce qu'« émotionnalisés » et touchant au subconscient national des différents membres, seront les problèmes « techniques » que posera l'emploi des langues. Traditionnellement, la Communauté devra vivre et travailler, après l'élargissement, avec 9 langues officielles. A moins d'opérer une distinction entre langues officielles et langues de travail, réduites au nombre de 2 ou 3 tout au plus. Mesures de rationalisation nécessaires sans aucun doute, mais qui ne manqueront pas de susciter de vives réticences. Cependant, ainsi que le prouve l'expérience d'autres organisations internationales, telle par exemple l'ONU, ces difficultés devront et pourront être surmontées dans l'intérêt de tous. Ainsi, cet élargissement aura des répercussions importantes à l'intérieur de la Communauté, mais aussi — last but not least — à l'extérieur de ses frontières.

Les problèmes internationaux

L'extension des limites géographiques de la CEE influera sur sa politique étrangère qui, pour autant qu'elle existe, devra être repensée.

Les relations avec la Turquie

Ceci vaut particulièrement pour les relations avec la Turquie. Depuis 1963, la Communauté et la Turquie sont liées par un accord d'association, dont l'objectif implicite et final réside dans une éventuelle adhésion définitive de la Turquie. Or, tant les dates de conclusion que le contenu des accords d'association avec la Grèce et la Turquie, montrent que la Communauté a toujours été bien soucieuse d'instaurer et de maintenir un équilibre — surtout politique — dans ses relations avec les deux pays.

Cependant, face à la demande d'adhésion de la Grèce et à son accueil favorable par la CEE, la Turquie, bien qu'elle ne s'y oppose point, craint que cet équilibre ne soit rompu.

De surcroît, elle souhaite que l'admission de la Grèce ne puisse porter préjudice à ses chances d'adhésion éventuelle. Aussi, certains suggèrent-ils que la Turquie soit associée de manière informelle aux consultations politiques à l'intérieur de la Communauté élargie. Quel meilleur moyen, en effet, de lui témoigner une certaine forme de reconnaissance pour l'engagement politique en faveur de l'Europe qu'elle n'a cessé de manifester ces derniers temps ?

D'autres ont proposé de faire participer la Turquie aux consultations de coopération politique, chaque fois que ses intérêts sont en jeu. D'autres encore ont cru pouvoir la faire participer aux réunions du Conseil européen, institution qui, de toute façon, n'a pas, à proprement parler, la qualité d'organe « constitutionnel » des Communautés. Afin d'éviter de créer ainsi pour la Turquie un statut spécial à l'intérieur de l'Europe communautaire, l'idée d'exclure la discussion des problèmes bilatéraux gréco-turcs des réunions de coopération politique a été, également, avancée.

Une solution satisfaisante devrait être trouvée d'autant plus facilement que la Communauté, à maintes occasions, a fait savoir qu'elle ne désirait nullement être mêlée aux conflits gréco-turcs au sujet de Chypre ou de la mer Égée. Quant aux Grecs, ils ont fait savoir qu'ils ne recourront point à leur droit de veto pour s'opposer à une demande d'adhésion de la Turquie.

La politique méditerranéenne

Sur le plan économique, en revanche, la Communauté se voit reprocher de favoriser, par l'élargissement, l'« érosion » de l'accord d'association avec la Turquie; car en généralisant les rapports préférentiels avec des pays méditerranéens concurrents, les avantages commerciaux et autres accordés à la Turquie perdraient de leur utilité. D'ailleurs, pour les mêmes raisons, c'est l'ensemble de la politique méditerranéenne de la Communauté qui se verra remise en cause. « A quoi bon conclure des accords préférentiels — diront les responsables des pays du Maghreb et du Maschrek — si l'exportation de nos produits vers la CEE vient se heurter à la concurrence massive des produits similaires grecs, portugais et espagnols, qui circuleront librement à l'intérieur de la Communauté ? »

Pour sortir de cette impasse, on pourrait imaginer une solution provisoire et partielle, consistant à octroyer à ceux des pays associés qui n'en bénéficient pas encore, des préférences et des avantages, sans exigence de réciprocité, à l'image des stipulations de la Convention de Lomé.

Toutefois, à plus long terme, une réforme des relations de la Communauté avec les pays du bassin méditerranéen s'imposera dans le sens d'une coopération accrue et basée sur une certaine planification. Il va sans dire qu'ici encore une meilleure division internationale du travail dans, et avec, les pays de la région méditerranéenne aiderait à éviter des surproductions de part et d'autre, et à ouvrir aux produits méditerranéens le vaste marché communau-

taire dont leurs économies encore jeunes ont tellement besoin.

Le Tiers-Monde

Les pays du Tiers-Monde, eux aussi, commencent à se plaindre de ce que le transfert de ressources (non négligeables) nécessitée par cette adhésion de trois pays situés à mi-chemin entre le sous-développement et l'industrialisation viendrait freiner sérieusement la disposition de la Communauté à maintenir le niveau actuel de son aide à la coopération avec les pays en voie de développement.

Rien ne me semble plus incertain. Les trois futurs membres de la Communauté ont tous des liens privilégiés avec certaines régions du Tiers-Monde, et insisteront sûrement pour que ces liens soient maintenus, voire améliorés. Par ailleurs, en raison des affinités de certains d'entre eux avec d'autres parties du monde (par exemple : l'Amérique latine), de nouvelles perspectives de fructueuse collaboration entre la CEE et ces régions pourraient s'ouvrir.

Il n'en reste pas moins vrai qu'avant même l'adhésion définitive des trois pays candidats, des difficultés autrement plus sérieuses surgiront. A titre d'illustration, je me bornerai à citer le cas du Moyen-Orient, à propos duquel l'Espagne, qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec Israël et ne l'a même pas officiellement reconnu, devrait revoir ses positions. Dans la négative, je vois mal comment Madrid pourrait se rallier aux déclarations communautaires sur la situation dans cette région.

Un facteur supplémentaire d'incertitude tient également à :

L'attitude des Etats-Unis

Jusqu'à présent, les Etats-Unis ne se sont que fort peu souciés de ce second élargissement. Officiellement, l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne (plus tard éventuellement celle de la Turquie), contribuerait à la stabilisation politique d'une région d'une importance stratégique capitale et permettrait une répartition plus égalitaire des moyens financiers réservés par l'Europe et par les Etats-Unis au développement économique de ces pays. Il est vrai que la perspective de voir tous les pays membres de la CEE rejoindre tôt ou tard l'OTAN est bien attrayante pour les autorités américaines.

Mais théoriquement, il est permis de redouter l'opposition des Etats-Unis à ce que la Communauté élargie vienne jouer un rôle plus important en Méditerranée, qu'ils dominent depuis maintenant plus de 30 ans. De plus, ils verront certainement d'un œil plutôt malveillant la CEE, première puissance commerciale du monde, creuser encore l'écart qui la sépare de son « second », c'est-à-dire : des Etats-Unis. Du côté des groupes d'intérêts américains, les protestations suscitées de tout temps par les accords commerciaux de la CEE avec les pays méditerranéens seront probablement renouvelées. Le poids renforcé que possèdera la Communauté élargie dans la politique internationale risque fort d'ajouter aux tensions économiques que connaissent les relations Etats-Unis-Europe.

Or, vu leur interdépendance, et l'Europe et les Etats-Unis auront le plus grand intérêt à ce que

d'éventuelles divergences ne dégènèrent pas au point d'hypothéquer gravement l'évolution de leurs relations.

Quelle Europe ?

L'énumération de tous ces problèmes économiques, institutionnels et internationaux, dont beaucoup sont bien antérieurs au nouvel élargissement qui, en somme, ne viendra que les amplifier, m'a permis de procéder à une démystification de certains d'entre eux et de réduire d'autres à leurs justes proportions. J'ai consciemment renoncé à tout chiffrage ou quantification, car j'estime que l'évolution incertaine des affaires mondiales et les errements constants des affaires européennes rendent une telle tentative extrêmement aléatoire et n'offrent point les garanties d'exactitude nécessaires.

Les quelques suggestions et remèdes que je viens d'avancer sont loin d'être originaux, j'en conviens, et ne sont certainement pas les seuls valables. De toute façon, ce n'est qu'à la condition qu'ils soient enfermés dans une conception globale et qu'ils soient axés sur des objectifs bien définis, qu'ils permettront de faire « redémarrer » l'unification européenne.

En effet, toute définition des modalités de l'élargissement dépend largement de la conception qu'on se fait de l'avenir de l'Europe. Quelle Europe voulons-nous ?

Une Europe réduite à une zone de libre-échange, présentant l'embryon d'une politique commune dans le domaine agricole, dotée d'institutions fonctionnant à la manière de simples organes administratifs ? Ou bien une Europe respectueuse des objectifs de ses fondateurs, développant une dynamique propre et qui, à la longue, se transformera en une véritable Communauté, voire en une Union européenne dotée d'institutions communes capables de prendre des décisions dans l'intérêt général ?

Les mesures transitoires

C'est à la lumière de cette alternative que devra être réglée la question des mesures de transition dont tout le monde s'accorde à penser qu'il convient d'en faire bénéficier les trois pays méditerranéens.

Pour entrer dans une vaste zone de libre-échange, ces pays n'auront besoin de recourir qu'à des mesures transitoires peu étendues. Car tous les trois sont, d'une façon ou d'une autre, liés à l'Europe communautaire : la Grèce par un accord d'association, le Portugal par des accords de libre-échange et l'Espagne par un accord commercial préférentiel.

Si, en revanche, les Neuf, ainsi que les trois nouveaux membres, se montrent décidés à préserver l'acquis communautaire tel qu'il existe, avant de progresser ensemble sur la voie de l'intégration européenne, ces mesures transitoires devront être plus substantielles.

Prévoir une période transitoire à durée fixe, à moins qu'elle ne soit d'une longueur excessive, est loin de garantir qu'à son échéance les nouveaux membres soient à même de remplir l'intégralité des obligations découlant de leur « membership ». L'expérience du premier élargissement est là pour le prouver : c'est ainsi que « pour avoir voulu trop se hâter en limitant à cinq ans la période transitoire, la Com-

munauté n'a pas encore digéré son passage de six à neuf », en ce qui concerne tout particulièrement le domaine agricole, « où le Royaume-Uni par exemple vit en état de dérogation quasi-généralisée ». (Le Monde du 13. 5. 1978).

D'une façon générale, une approche flexible et souple serait préférable. Dans ce sens, la « fresque » de la Commission contient des indications qui méritent qu'on s'y attarde. D'après elle, « il paraîtrait indiqué de subdiviser la période de transition (dans la mesure où elle dépasserait cinq ans — durée minimale) en deux étapes, dont chacune correspondrait à des progrès bien définis ». Ces « progrès à accomplir pendant chacune des deux étapes, feraient l'objet de programmes de transition spécifiques, par secteurs ou groupes de secteurs ». S'il se vérifiait, « sur la base de constatations objectives », que ces programmes n'ont pas pu être réalisés, il devrait y avoir la possibilité de prolonger la première étape sans modifier pour autant la durée totale de la période de transition, qui serait au maximum de 10 ans.

Tout en souscrivant, en principe, à cette proposition, je préférerais néanmoins faire abstraction de l'élaboration de tout calendrier. Nous pourrions tout simplement nous limiter à l'établissement de critères économiques, objectifs autant que possible : au fur et à mesure qu'ils seraient remplis, une nouvelle étape se trouverait pour ainsi dire automatiquement

franchie. Car l'égalité des droits ne devrait être octroyée que s'il y avait égalité des obligations.

Parler, dans ce contexte, des risques de voir apparaître une « Europe à deux vitesses » me paraît injustifié. Bien au contraire, c'est en dissociant droits et obligations qu'on aboutirait à créer à l'intérieur de la Communauté plusieurs catégories de membres. Il s'agit, en réalité, de préparer les nouveaux membres à exercer et à assumer l'intégralité des droits et obligations découlant de leur appartenance à la Communauté. C'est en y consacrant un peu plus de temps aujourd'hui, que demain nous arriverons à nous épargner bien des difficultés, sur la voie à emprunter et à suivre tous ensemble.

Ensemble avec la Grèce, le Portugal et l'Espagne, nous devrions nous mettre autour d'une table de conférence et projeter l'Europe telle que nous la voulons pour les années 80/90, à l'image de nos prédécesseurs qui, à Messine, ont posé les bases de tout ce que nous avons bâti depuis 1957.

Et — qui sait ? — ce seront peut-être les nouveaux membres qui, en venant renforcer le rang des petites et moyennes puissances, traditionnellement intégrationnistes, et en adhérant pleinement aux finalités politiques de la construction européenne, aideront l'Europe à trouver le second souffle dont elle a tant besoin.

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise à Paris

Le 13 octobre 1978, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé un discours à la tribune de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise à Paris. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Sans aucun doute, il serait plus exaltant d'évoquer notre passé commun, que de parler d'un avenir incertain, mais ne serait-ce pas contraire à l'esprit qui depuis toujours a animé les membres de cette Chambre ?

Le renforcement des liens économiques avec leurs voisins, avec le monde, depuis toujours fut d'un intérêt vital tant pour le Gouvernement belge que le Gouvernement luxembourgeois. L'Union Belgo-Luxembourgeoise, notre adhésion commune au Benelux, puis à la cause européenne ne sont qu'autant d'expressions d'une volonté et d'un objectif identiques.

Cette politique d'ouverture, de dynamisme et de coopération dont la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise s'est faite le défenseur acharné, aujourd'hui encore et plus que jamais reste indispensable.

A une époque où les monopoles de matières premières, les surcapacités de production, des prix de revient trop élevés, un ralentissement voire, dans certains pays, un déficit démographique, inquiètent et les contraignent à mettre en doute un ordre économique mondial devenu anachronique, les petits semblent être en bien mauvaise posture.

Comment en effet par nos moyens limités effectuer ou contribuer à cette relance si souvent invoquée; tant conjurée ? Relance qui, évidemment, ne saurait se faire sans repenser nos méthodes, nos structures et nos théories traditionnelles, demandant de l'esprit d'innovation et d'initiative afin de pouvoir se réaliser et durer; mais avant tout ne pouvant se faire au profit de quelques uns au mépris de tous les autres.

Alors que nous avons été gâtés par des années de prospérité et de facilité, nous sommes mis au défi « de nous découvrir en nous mesurant avec l'obstacle » (St. Exupéry). Ainsi dans mon pays, dépourvu pour ainsi dire de matières premières, dépendant d'une industrie quasi monolithique, le Gouvernement antiprotectionniste par nature autant que par néces-

sité, vu ses limites géographiques, défenseur de l'économie de marché, vu ses limites financières, en était réduit à concilier la liberté des entreprises avec le rôle d'orientation des gouvernements, de concilier les exigences économiques avec les exigences humaines et sociales.

Faisant de nécessité vertu, ne voulant et ne pouvant intervenir, pour définir les bonnes et mauvaises structures d'un rééquilibrage, d'une restructuration indispensables, le Gouvernement donc opta pour le rôle de médiateur entre le patronat et les syndicats.

En veillant à ne pas léser les prérogatives, les droits et les responsabilités des organes constitutionnels, ce fut par le recours à des instruments déjà existants, ou encore par la création d'instruments nouveaux, telles les tripartites qu'il procéda ensemble avec les partenaires sociaux à une institutionnalisation du dialogue.

La sidérurgie, afin de rester compétitive, se voyait contrainte à la modernisation accélérée de son outil de production et à une réduction importante de ses effectifs. Alors qu'en 1975 elle comptait 29 406 unités, elle n'en compte plus que 22 452 en 1978 (y compris les ouvriers et employés de la DAC, dont je dirai un mot dans un instant). A la fin des opérations de restructuration, en 1983 probablement, le nombre d'emplois dans la sidérurgie luxembourgeoise ne devrait plus être que de 16 500 unités, donc une concentration supplémentaire de quelque 6000 postes de travail d'ici 4 à 5 ans. Alors qu'il y a 3 à 4 années à peine 25% de la population active étaient employés par la sidérurgie, on devra se contenter à l'avenir de 13—14%. Cette réduction de personnel jusqu'ici fut obtenue par l'arrêt de l'embauche, le non-remplacement des départs, ensuite par la mise en vigueur de la préretraite obligatoire, mais enfin et surtout par la constitution de divisions anticrise destinées à reclasser le personnel devenu disponible à la suite des mesures de rationalisation.

Le patronat, conscient des avantages d'une paix sociale (exceptionnelle il est vrai, puisque depuis plus de 30 ans, le Luxembourg n'a pas connu de grève) et soucieux de préserver cet atout non négligeable à la bonne marche des affaires, renonça à tout licenciement brutal, pour continuer à employer une grande partie des effectifs excédentaires dans ces divisions anticrise; en attendant leur reclassement, ils furent employés à des travaux extraordinaires commandés par l'Etat ou les communes, « prêtés » à d'autres entreprises industrielles, mais aussi mis à l'œuvre pour des travaux de reconversion et de modernisation à l'intérieur même de la sidérurgie.

La réduction de l'effectif acquise, les dirigeants de la sidérurgie désormais pouvaient, à côté d'efforts internes de rationalisation, procéder à un élargissement utile des bases de leur entreprise, réadapter leur palette de productions, étendre leur marché afin de consolider leur compétitivité.

Pendant ce temps, les syndicats quant à eux, afin de préserver l'acquis dans la mesure du possible, afin de ne pas grever outre mesure l'avenir de la sidérurgie du pays et donc le leur, avaient renoncé à des exigences démesurées tout en veillant cependant à limiter les répercussions sociales et humaines de cette restructuration.

Ainsi cette conciliation parfois difficile de vues contraires voire contradictoires put se réaliser, sans qu'aucun des partenaires sociaux, à aucun moment, n'eut l'impression de perdre la face.

Est-ce à dire que tous nos problèmes soient résolus ? Dans cette coopération le Grand-Duché certes fut favorisé par ce qui normalement eut pu tourner à son désavantage, c.-à-d. sa taille. Mais gardons nous de céder à la tentation du slogan si en vogue aux Etats-Unis : « Small is beautiful ». C'est gentil, d'accord, mais est-ce suffisant pour faire face à des défis, qui nous assaillent tous ?

Les résultats acquis sont, je le dis sans fausse modestie, exceptionnels à l'échelle européenne :

- chômage proprement dit n'atteignant même pas 1% de la population active,
- baisse de l'inflation (de 10,7 en 75 en-dessous de 5% en 78),
- consolidation des prix à la consommation,
- hausses salariales modérées, la hausse réelle au bout d'un an (juin 77 à juin 78), d'après les estimations du Statec, ne sera que de 0,8%,
- et après la quasi-stagnation en 1977 (+1,3% en volume), une croissance du PIB qui pourrait bien dépasser le taux de 2% en 1978.

Il ne s'agit cependant pas de crier victoire, alors que nous n'en sommes encore qu'à mi-chemin d'une action concertée nécessitant des efforts soutenus, une vigilance sans relâche.

Nous ne pouvons nous empêcher de constater que le niveau absolu du chômage complet, tout en restant marginal, néanmoins a doublé en un an.

Nous ne devons oublier de pourvoir au recyclage de ce chômage masqué ou caché que constituent actuellement les divisions anticrise. En outre, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour faire face à l'arrivée au marché du travail d'un nombre inquiétant de jeunes, souvent sans qualification ou presque.

Avant tout, il s'agit de favoriser maintenant les investissements indispensables à une diversification vitale. Mais tout en redécouvrant les petites et moyennes entreprises et leur action stabilisatrice, nous ne pouvons nous permettre de rêver « au miracle du tertiaire » (A. Sauvy), mais nous devons nous souvenir que l'industrie reste notre principale source de richesse, le fer de lance de nos exportations.

Afin de lui permettre d'affronter une concurrence internationale sans merci, le Gouvernement, après avoir créé le Comité pour la Promotion des Exportations, devant faciliter les exportations de biens d'équipement incorporant un haut degré de technologie et comportant une mobilisation de fonds considérables, a institué la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, ayant pour tâche de prendre des participations industrielles propres à relancer l'activité économique, de fournir des crédits d'équipement et des crédits à l'exportation à des conditions favorables. Parallèlement, les milieux industriels et bancaires luxembourgeois s'efforcent, en collaboration avec les autorités gouvernementales compétentes, de mettre sur pied un Comptoir pour la coopération économique, technique, commerciale et financière avec les Gouvernements, institutions spécialisées et firmes des pays tiers.

Un Comité Consultatif du Commerce extérieur permet aux délégués du Gouvernement et aux représentants de notre économie d'examiner ensemble les problèmes se posant dans le domaine des relations commerciales internationales et de faire des propositions concrètes en vue de leur apporter des solutions adéquates.

Simultanément, nos missions diplomatiques furent sensibilisées, incitées à soutenir les efforts de nos exportateurs. De plus, à une époque où les risques encourus par l'exportation se multiplient et s'amplifient, un doublement de la dotation de l'office du ducroire fut décidé.

Une fois de plus, il convient de souligner, particulièrement dans ce domaine du commerce international, l'importance et l'excellence des rapports belgo-luxembourgeois, et je m'en félicite.

Si donc, le Luxembourg, ne subsistant que grâce à ses exportations, jusqu'ici a réussi à atténuer les effets de la crise mondiale, c'est grâce à un mouvement de solidarité nationale. Mais il ne pourra survivre que grâce à une solidarité européenne nouvelle.

L'expérience nationale fut facilitée par la mentalité luxembourgeoise, pragmatique, ne frisant guère l'extrémisme ou le radicalisme; elle fut favorisée par son Gouvernement ouvert au dialogue, prêt à laisser se débrouiller les partenaires sociaux dans le respect des règles de jeu d'une économie de marché, mais disposé à concilier et à médier si une telle intervention paraissait utile. Elle put se concrétiser enfin grâce à l'importance prise au cours de ces dernières années par la place financière de Luxembourg.

Son succès lui valut d'être transposée au plan international et même communautaire, alors qu'il s'agit de venir à bout de l'épineuse affaire de la MMR-A, entreprise située à cheval sur la frontière belgo-luxembourgeoise. Restructuration qui fut qualifiée par le Commissaire Davignon comme « le premier exemple d'une restructuration sidérurgique sur le plan transnational, ... un cas test d'application de la politique sidérurgique, auquel on pourra se référer dans d'autres cas concrets d'application ».

Ainsi, dans cette restructuration qui nous concerne tous, et face à une interdépendance toujours croissante, la Communauté, jadis fondée sur la mise en commun du Charbon et de l'Acier, maintenant, alors que ces deux secteurs connaissent une crise évidente, a toujours et plus que jamais, un rôle à tenir.

Après son assoupissement regrettable du début des années 70, elle semble se réveiller enfin, pour entrer dans une nouvelle phase, inaugurée par trois importantes options : les élections directes au Parlement Européen, le nouvel élargissement, l'union écono-

mique et monétaire, témoignant de sa volonté de démocratisation, de sa solidarité, de son souci pour une plus grande stabilité.

Or, en vue de réaliser ces objectifs, et comme nous ne pouvons accepter à la longue que l'Europe ne progresse qu'au rythme des plus lents, une réforme des institutions s'impose.

Entreprise délicate et difficile, puisque jusqu'ici les efforts en vue d'aboutir à cette réforme, et je ne puis m'empêcher de penser au sort réservé au rapport Tindemans, n'ont guère été appréciés à leur juste valeur, et n'ont pas connu les suites que pourtant ils méritaient. Il y a un mois, une nouvelle tentative vient d'être faite par le Président Giscard d'Estaing, préconisant l'institution d'un Comité de 3 sages, « personnalités indépendantes, ayant une expérience personnelle du fonctionnement des institutions européennes, tout en étant capables de jeter un regard neuf sur ces problèmes », chargés « d'explorer les problèmes posés par l'élargissement, du point de vue des institutions, des mécanismes et des procédures ».

Tout en nous réjouissant de ces propositions, nous devons cependant nous rendre à l'évidence qu'une réorganisation des mécanismes et procédures communautaires ne saurait se réduire à une simple « rationalisation » des institutions; la réorganisation communautaire, ainsi que le nivellement des disparités économiques des pays riches et des pays pauvres de la Communauté, l'institution de l'Union économique et monétaire ne sauraient se faire exclusivement au niveau intergouvernemental, mais devrait respecter les orientations fondamentales, communautaires des traités de Rome et de Paris. Je pourrais m'imaginer en fin de compte, une nouvelle conférence, à l'image de celle de Messine où, grâce au concours de tous ses membres, responsables et solidaires, l'Europe arrivera à prendre un nouveau tournant.

Aussi, en perdurant, la crise actuelle démontre à nouveau qu'il est illusoire de vouloir séparer l'économie de la politique; que si les buts des différentes politiques intérieures européennes ne sont pas identiques, ils peuvent du moins être complémentaires. Pourquoi dès lors ne pas établir un plan d'action commune et y adhérer pleinement ? De la sidérurgie à nos monnaies et en passant par la lutte contre le protectionnisme, les causes ne manquent pas.

De cette façon, la crise que nous vivons pourra être, si nous acceptons de nous en tirer ensemble, la chance, le point de départ d'une Europe nouvelle, fondée sur des bases démocratiques et concrètes, capable de transformer enfin en réalité nos rêves de jeunesse.

Interview donnée par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au journal « Aachener Nachrichten »

Nous reproduisons ici le texte d'une interview donnée par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au journal « Aachener Nachrichten », publiée dans son édition du 23 septembre 1978.

Nachrichten : Herr Ministerpräsident Thorn, innerhalb der Europäischen Gemeinschaft gelten Sie als einer der wenigen überzeugten Europäer — überzeugt deshalb, weil Sie bereit seien, nationale Zuständigkeiten zugunsten Europas abzugeben. Richtig ist wohl, daß die Regierungschefs Frankreichs, der Bundesrepublik, Englands und Italiens sich mit den Aufgaben nationaler Kompetenzen sehr schwer tun. Liegt es auch daran, daß Sie ein sehr kleines Staatswesen vertreten, wenn Sie auf dem europäischen Feld sehr viel engagierter sind als Ihre Kollegen, zum Beispiel Giscard und Schmidt ?

Thorn : Wie Sie wissen, zögerte Luxemburg keinen Augenblick, die europäischen Einigungsbestrebungen, die in den ersten Nachkriegsjahren einen vielversprechenden Aufwind erlebten, resolut zu unterstützen, dies um so mehr, als die Mitarbeit in der Belgisch-Luxemburgischen Wirtschaftsunion seit 1921 zur allgemeinen Zufriedenheit verlief und die Teilnahme an der Benelux-Union, die noch während des Zweiten Weltkrieges gegründet wurde, den Weg in Richtung noch größerer Räume ebnete. Dieses Engagement setze ich nur fort. Dabei ist weit mehr Realismus als Idealismus im Spiel. Zum einen liegt uns weiterhin an einem guten Verhältnis zu unseren Nachbarn, wollen wir doch ein für allemal den kollektiven Tourismus, den vergangene europäische Großmächte auf unserem Territorium zu betreiben pflegten, vermeiden und nicht mehr nur Objekt der internationalen Politik sein. Zum anderen zwingen uns der fehlende Binnenmarkt, die verhältnismäßig hohe Export- und Importabhängigkeit sowie die relativ monolithische Wirtschaftsstruktur einfach dazu, größere Wirtschaftsräume nicht nur hinzunehmen, sondern positiv zu wollen und zu fördern.

Die Bereitschaft, Teile der nationalen Zuständigkeit auf eine breitere, in diesem Falle die europäische Ebene, zu verlagern, entspringt also schlicht und einfach der nüchternen Einschätzung der tatsächlich gegebenen Tatbestände und deckt sich in großem Maße mit den nationalen Interessen Luxemburgs.

Daß diese Einsicht in verschiedenen Mittelmächten oder vermeintlichen Großmächten nicht vollaufgeteilt wird, will ich gern verstehen, ich bedauere es trotzdem. Ohne das Machtgefälle zwischen den einzelnen EG-Mitgliedstaaten leugnen zu wollen, scheinen mir doch die « Großen » weitgehend einer Entwicklung ausgesetzt, die eher einer Nivellierung nach unten gleichkommt. Denn angesichts der sich verstärkenden Bipolarisierung des internationalen

Systems und der wachsenden Abhängigkeiten, begehen auch sie immer größeren Schwierigkeiten dabei, sich im Alleingang in der Weltpolitik zu behaupten.

Dahingegen würde ein geeintes, starkes Europa kaum Gefahr laufen, nur Spielball der Supermächte zu sein. Im Gegenteil, dort, wo die EG geschlossen auftritt, erringt sie auch heute schon Erfolge und Ansehen. — Denken Sie nur an das Lomé-Abkommen.

« Ämteranhäufung »

Nachrichten : Sie sind, Herr Thorn, mit 50 Jahren Regierungschef einer Koalition aus Sozialdemokraten und Liberalen, also einer Mitte-Links-Koalition à la Bonn. Wie funktioniert diese Koalition bei Ihnen ?

Thorn : Ohne mich jetzt in die inneren Angelegenheiten anderer Staaten einmischen zu wollen, wage ich doch zu behaupten, daß bei objektiver Betrachtung, die derzeitige luxemburgische Regierung, was das Koalitionsklima betrifft, den Vergleich mit ausländischen Regierungskoalitionen jedweder Zusammensetzung nicht zu scheuen braucht.

Den Hauptgrund für diese günstige Entwicklung sehe ich in der zahlenmäßigen Ausgeglichenheit der beiden Regierungsparteien.

Daß Meinungsverschiedenheiten zutage treten, ist einfach normal, daß die Koalition aber daran zerbrechen sollte, war niemals und ist kaum zu befürchten, offenbaren doch schon die Koalitionsverhandlungen diese Gegensätze, die dann im gemeinsamen Regierungsprogramm in ganz natürlichen Kompromissen ihren Niederschlag fanden.

Dadurch, daß die Koalitionsparteien dieses vereinbarte Programm in keinem Punkt auch nur annähernd in Frage stellten, vermochte die Regierung sich umso intensiver und nicht ohne Erfolg der Bekämpfung der Wirtschaftskrise, die zur Zeit der Regierungsbildung nicht vorauszusehen war, zu widmen.

Nachrichten : Sie haben 1975/76 als Präsident der UNO-Vollversammlung amtiert, gehörten 1969 als Außenminister dem Kabinett Werner an, das von den Christlich-Sozialen und von den Liberalen gebildet wurde, übernahmen fünf Jahre später den ersten Platz in der Regierung, als Sie, ein Novum für das Großherzogtum Luxemburg, die Koalition mit den Sozialdemokraten schlossen, Sie sind Präsident der liberalen Weltunion und der Föderation Liberaler Parteien Europas, schließlich üben Sie nicht nur das Amt des Ministerpräsidenten aus, Sie sind auch Chef des Außenhandels- und des Sportressorts Ihres Landes. — Auch wenn diese Aufzählung lückenhaft sein sollte — alle Achtung ! Aber : Wie schaffen Sie das alles ? Und : Was spielen eigentlich die Sozialdemokraten in Ihrer Regierung für eine Rolle ?

Thorn : In aller Bescheidenheit erlaube ich mir zu berichten, daß ich anlässlich der letztjährigen Kabinettsumbildung das Sportressort abgegeben habe, und das Wirtschaftsministerium übernommen habe. Dieser Ämteranhäufung habe ich nach dem Abgang meines Parteifreundes Mart zugestimmt, um eine tiefgreifende Regierungsumbildung, mit all ihren Nachteilen, vor allem inmitten der ärgsten Wirtschaftskrise seit den zwanziger Jahren, zu vermeiden. Sollten die Wähler mir weiterhin ihr Vertrauen schenken und mir wieder zur Regierungsverantwortung verhelfen, so bin ich dennoch nicht gewillt, weiterhin dieselben Ressorts zu leiten, obschon — wie ich gestehen muß — die Herausforderung für mich stets Ansporn ist und die Schwierigkeit der jeweiligen Aufgabe mich außerordentlich reizt. Darüber hinaus meine ich, daß die alleinige Verantwortung für die verschiedenen Ämter, die ich zur Zeit bekleide, keineswegs unlogisch ist. Bedenken Sie nur, in welchem Maße der Außenhandel für die luxemburgische Wirtschaft lebenswichtig ist, machen doch Exporte und Importe ungefähr 80 Prozent des Brutto-sozialprodukts aus.

Was den letzten Teil Ihrer Frage betrifft, so glaube ich, daß die Teilnahme der Sozialisten an meiner Regierung dem Land vor allem aus folgenden zwei Gründen zum Vorteil gereicht :

- erstens brachte uns die Mitte-Links-Koalition seit 50 Jahren die erste Regierung, in der die Konservativen nicht vertreten sind, und öffnete somit den Weg für sich aufdrängende gesellschaftliche Reformen.
- zweitens scheint mir diese Regierungskoalition am geeignetsten dazu, eine wirksame Krisenbekämpfung zu betreiben und zusammen mit allen Sozialpartnern das Land einigermaßen glimpflich in eine bessere Zukunft zu führen.

Hemd und Rock

Nachrichten : Zu Europa ! Das will und will nichts werden mit dem Zusammenschluß Westeuropas. Befürchten Sie nicht, daß die nationalstaatlichen Interessen und Egoismen stärker sein werden als der immer mehr nachlassende Schwung zum Zusammenschluß Europas ?

Thorn : Leider kann ich nicht umhin, Ihre Befürchtungen zu teilen. Vor allem in der heutigen schwierigen Lage ist den meisten das nationale Hemd näher als der europäische Rock. Daß diese Einstellung vielleicht vorübergehende Vorteile bringt, will ich nicht einmal abstreiten. Aber auf die Dauer schaden nationale Alleingänge nicht nur den Partnern, sondern auch dem « Solisten » selbst. Nehmen Sie zum Beispiel die Arbeitslosigkeit, von der kein EG-Mitgliedstaat verschont bleibt. Nur gemeinschaftliches Vorgehen vermag dieses gemeinsame Übel zu mildern oder zu beheben, denn in Anbetracht der Wirtschaftsverflechtung in den EG-Ländern ist das zum Abbau der Arbeitslosigkeit notwendige Wirtschaftswachstum kaum durch Einzelaktionen zu erreichen.

Dennoch scheint sich eine Kehrtwendung anzubahnen. Im Vergleich zur Energiekrise, in der die nationalen Egoismen noch vorherrschten, die die große Uneinigkeit innerhalb der EG brutal zutage brach-

ten, kündigen sich doch heute, angesichts der weltweiten wirtschaftlichen und auch monetären Schwierigkeiten gemeinschaftliche Schritte an, die eine wichtige Etappe auf dem Wege zu einem geeinten Europa sein dürften.

Nachrichten : Wir werden im nächsten Jahr das erste Europa-Parlament direkt wählen. Sind Sie auch der Meinung, daß dieses Parlament allein noch nicht viel bewirkt, wenn es nicht auch mit Politikern der ersten Garnitur besetzt wird, eine Art Regierung bilden kann und diese Europa-Regierung Vollmachten erhält, die es ihr gestatten, eine Europa-Politik zu machen, Europa wenigstens von dieser Stelle aus mit einer Stimme sprechen zu lassen ?

Thorn : Zur Zeit sind die Direktwahlen zum Europäischen Parlament eigentlich « die » Chance, Europa wieder auf die Beine zu bringen. Die erste aktive Beteiligung der Bürger an der Gestaltung Europas, der Druck der Wähler, die allen Unkenrufen über Europamüdigkeit zum Trotz die Notwendigkeit eines einheitlichen Europas erkannt haben, können der Europapolitik einen neuen, zweiten Schwung verleihen.

Ob die Direktwahlen aber Allheilmittel für all unsere Probleme sind, wage ich zu bezweifeln. Vieles hängt von dem Geschehen nach den Wahlen ab :

- werden Politiker ersten Ranges kandidieren und ihr Mandat auch erfüllen ?
- wird das Parlament seine Befugnisse erweitern können ?

Dies halte ich für möglich, glaube aber nicht daran, daß das Europäische Parlament in nächster Zukunft eine Regierung bilden kann : es wird höchstens an der Zusammensetzung der Kommission enger beteiligt werden. Doch im Marktgefüge der EG ist leider die Kommission eine Exekutive ohne größere politische Entscheidungskraft, welche de facto beim Ministerrat liegt, der sich wohl noch lange nicht als Ganzes vor einem Gremium zu verantworten haben wird. Die Direktwahlen können also das Demokratiedefizit in der EG auch nicht gänzlich beheben, sollte auch weiterhin eine Rückkehr zu den Vertragsbestimmungen und damit eine Aufwertung der Stellung der Kommission ausbleiben.

Nachrichten : Die Sowjetunion polemisiert sehr stark gegen eine Berufung von Politikern aus West-Berlin in das neue Europa-Parlament. Eine Beteiligung West-Berlins an der Wahl zum Europa-Parlament ist, so argumentieren die Sowjets und die DDR, ein Verstoß gegen das Viermächte-Abkommen. Wie stehen Sie zu den sowjetischen Protesten und zu der Frage der Teilnahme West-Berlins an der Europa-Wahl ?

Thorn : Die Einbeziehung West-Berlins in den europäischen Integrationsprozeß war bereits fortgeschritten, als das Viermächteabkommen im Jahre 1971 unterschrieben wurde. Daß die Sowjetunion bis vor sehr kurzer Zeit die EG einfach zu übersehen vorgab, kann sie doch jetzt nicht dem Westen vorwerfen.

Denn schon 1957, anlässlich der Unterzeichnung der Rom-Verträge, bekundete der Westen eindeutig seinen Willen, die Verträge auf die Westsektoren

Berlins auszudehnen. In diesem Sinne wurde dem EWG-Vertrag eine Erklärung hinzugefügt, die die Mitgliedstaaten verpflichtete, alle erforderlichen Maßnahmen zu ergreifen, « um die wirtschaftliche und soziale Lage Berlins zu erleichtern, seinen Aufbau zu fördern und seine wirtschaftliche Stabilität zu sichern ». Des weiteren sieht Artikel 227 desselben Vertrages vor, daß seine Bestimmungen auf alle europäischen Gebiete, dessen auswärtige Beziehungen durch einen Mitgliedstaat wahrgenommen werden, Anwendung finden, wie es bekanntlich im Falle der Bundesrepublik und West-Berlins zutrifft, soweit die Schutzmächte sich dies nicht selbst vorbehalten haben. Ausdrücklich haben letztere die Ausdehnung auf Westsektoren Berlins dann auch gebilligt.

Somit ist die Position der Sowjetunion juristisch unbegründet. Denn angesichts dieser Tatbestände ist die Auffassung, die Einbeziehung West-Berlins in die europäischen Direktwahlen bewirke eine einseitige Veränderung der Lage, wie sie sich in Berlin bis zur Unterzeichnung des Viermächteabkommens entwickelt hat, nicht aufrechtzuerhalten. Dies um so weniger, als die Direktwahlen des Europaparlamentes schon im EWG-Vertrag von 1957 vorgesehen waren und also Bestandteil dieser Lage im Jahre 1971 waren.

Eine harte Probe

Nachrichten : Aus der Neuner-Gemeinschaft soll eine Zwölfer-Gemeinschaft werden. Als der französische Staatschef Giscard d'Estaing kürzlich Spanien besuchte, ein Land, das Mitglied der Gemeinschaft werden soll, erklärten die Gaullisten, sie würden sich einer Aufnahme Spaniens widersetzen, denn spanisches Obst, spanischer Wein und spanisches Gemüse würden den französischen Bauern das Geschäft verderben. Opfer will niemand bringen. Was soll dann erst werden, wenn auch Portugal, Griechenland und die Türkei Einlaß in das europäische Mutterhaus begehren? Ob die Gemeinschaft daran zerbrechen kann?

Thorn : Ohne Zweifel stellt die Erweiterung von 9 auf 12 Mitglieder die EG auf eine harte Probe. Gelingt es nicht, verschiedene Probleme zu entschärfen, so besteht die Gefahr einer totalen Paralyse der Institutionen sowie einer wirtschaftlichen Konfrontation zwischen einigen Mitgliedsländern. Diese Gefahren sind aber nicht neu; sie werden durch die Erweiterung nur stärker zutage treten.

Deshalb müßte die Erweiterung eigentlich auch Anlaß zu einer gemeinsamen « Gewissenserforschung » sein, die aus der augenblicklichen Stagnation der Integrationsbestrebungen führen sollte. Ich hoffe auch, daß dies der Fall sein wird, daß also die Ziele neu abgesteckt, und die Mittel und Methoden einer gründlichen Überprüfung unterworfen werden, dies um so mehr, als beide Seiten — die Neuner-Gemeinschaft sowie die drei Kandidaten — kaum Interesse an einer ungenügend funktionierenden EG haben dürften.

Deshalb glaube ich auch, daß die Gemeinschaft an der Erweiterung nicht zerbrechen wird: Alle noch so großen Zweifler und Kritiker sind Realisten genug, die Verdienste der EG anzuerkennen, und

werden wohl kaum eine Auflösung verantworten wollen.

Nachrichten : In einem Bericht an die Parlamentarische Versammlung des Europarates hat der Schweizer Sozialdemokrat Pierre Aübert Sie, Herr Thorn, mit dem Satz zitiert, man müsse « mehr Geduld mit Europa » haben. Er hat weiter ausgeführt, gleichzeitig bestätigten Sie jedoch, daß die Verschlechterung sich in Europa nicht mehr nur im wirtschaftlichen und politischen, sondern auch im moralischen Bereich vollziehe. Fehlen uns in Europa Politiker vom Format der geistigen und politischen Väter Europas? Ist eine neue Führung nachgewachsen, für die die europäische Idee nicht mehr vorrangig ist?

Thorn : Daß ein großer Teil der heutigen Politiker Europa in ihren Prioritätslisten zurückgestellt haben, liegt nicht so sehr an ihnen selbst als vielmehr an den veränderten äußeren Gegebenheiten. Nach Beendigung des Zweiten Weltkrieges war nichts dringender als der Wiederaufbau, der ohne amerikanische Hilfe und gegenseitige Unterstützung viel mehr Mühe und Zeit erfordert hätte, wenn nicht ganz in Frage gestellt worden wäre. Des weiteren galt es, allzu frische Wunden erst einmal zu heilen und vor allem die deutsch-französische Versöhnung, bei gleichzeitiger Bannung neuer Kriegsgefahr, voranzutreiben. Dies alles scheint heute definitiv gesichert. Ein erneuter innereuropäischer Krieg scheint undenkbar, und der Wiederaufbau hat zu einem vorher nie gekannten Wohlstand geführt.

Keine Resignation

Somit sind die ursprünglichen Motivationen zum Bau eines geeinten Europas schwächer geworden, wenn nicht sogar verschwunden. Deshalb müssen neue Beweggründe stärker hervorgehoben werden. So kann ich mir vorstellen, daß Europas Unabhängigkeitswille gegenüber den Weltmächten stärker als in der Vergangenheit zum Ausdruck kommen sollte und somit der Einigung förderlich sein dürfte. Auch kann ein geeintes Europa auf der Suche nach einer neuen Weltwirtschaftsordnung eine entscheidendere Rolle spielen als die einzelnen Staaten. Die Erkenntnis, daß diese neue Wirtschaftsordnung, mangels Einigung, uns Europäern eher aufgezwungen werden wird, als daß wir sie mitbestimmen könnten, müßte eigentlich Grund genug sein, auch in nächster Zukunft die Integration Westeuropas zu befürworten.

Nachrichten : Vom Außenminister Frankreichs stammt die Erklärung, seine Regierung werde die Unabhängigkeit und Souveränität Frankreichs in jedem Fall verteidigen. Der belgische Premierminister Leo Tindemans hat einmal geklagt, nach jeder Tagung des Europäischen Rates « überkommt uns ein Gefühl der Müdigkeit und der Mutlosigkeit, wenn wir die bisher erzielten kleinen Erfolge mit den eindrucksvollen Hindernissen vergleichen, die es noch zu überwinden gilt ». Ist das nicht alles Anlaß zu tiefer Resignation?

Thorn : Am Beispiel Luxemburgs habe ich vorhin schon aufgezeigt, daß nationale Unabhängigkeit und Einigung Europas sich nicht unbedingt aus-

schließen. Dies trifft, wenn auch in geringerem Maße, im Falle Frankreichs und anderer größerer Staaten zu. Wie ich schon betonte, machte sich angesichts der wachsenden Bipolarisierung in der Weltpolitik sowie der zunehmenden zwischenstaatlichen Interdependenz eine gewisse Nivellierung nach unten hin bemerkbar. So kann auf die Dauer nur eine gemeinsame Ausübung bestimmter Souveränitätsrechte unser aller Unabhängigkeit gewährleisten. Dies wird früher oder später wohl auch dem engstirnigsten aller Souveränitätsapostel nicht verborgen bleiben.

Diese Hoffnung sowie die Gewißheit, daß die Einigung Europas absolut notwendig ist, aus den vorher aufgeführten Gründen, ermöglicht es mir immer wieder, auch in trübsten Stunden, weiterhin an Europa zu glauben und für Europa zu kämpfen. Resignation kann Europa am allerwenigsten brauchen.

Nachrichten : Das reibungslose Funktionieren der europäischen Demokratie wird möglicherweise nicht nur durch den Eurokommunismus auf eine harte Probe gestellt; auch die Bürgerinitiativen, die immer zahlreicher werden, sind ein politischer Faktor, den man nicht unterschätzen darf. Wie sehen Sie diese beiden Probleme : Eurokommunismus und Bürgerinitiativen ?

Thorn : Stichwort Eurokommunismus : Ob und wie die Eurokommunisten das reibungslose Funktionieren der europäischen Demokratie auf die Probe stellen werden, muß die Zukunft, das heißt eine mögliche kommunistische Regierungsbeteiligung, zeigen. Bis dato jedenfalls kann ihnen genau so wenig wie anderen Parteien undemokratisches Verhalten vorgeworfen werden.

Das will nun wiederum nicht heißen, daß wir dem Eurokommunismus gelassen gegenüberstehen sollten. Denn allzu leicht vergessen wir, daß Eurokommunisten, unbeschadet mehr oder weniger divergierender Autonomiebetuerungen und Pro-EG-Bekanntnissen, vor allem Kommunisten sind und bleiben, und daß diese Eigenschaft eigentlich die einzige ist, die sowohl der KPI, wie der KPF und Senor Carillos Partei gemeinsam ist.

Somit sind auch Zweifel an der Vereinbarkeit einer undemokratischen, zentralisierten, internen Parteistruktur mit den Verhaltensregeln in einer pluralistischen Demokratie keineswegs unberechtigt.

Bürgerinitiativen dahingegen sind eine lebendige Ausdrucksform dieser pluralistischen Demokratie. So gesehen beinhaltet wahrscheinlich die These, Bürgerinitiativen würden überall dort entstehen, wo die parlamentarische Demokratie nur ungenügend funktioniere, mehr als nur ein Körnchen Wahrheit.

Dennoch besteht die Gefahr des Mißbrauches. Regieren erfordert Entscheidungskraft und Handlungswillen. Opposition allein genügt nicht. Neinsager legen nur selten Alternativen vor. Darüber hinaus muß nicht jedes Anliegen einer Bürgerinitiative das unbedingt Richtige und Beste sein. Ich resümiere : Bürgerinitiativen tragen zur Meinungsbildung und Meinungsvielfalt bei, dürfen aber nicht zur vierten Macht in unserem politischen System ausarten.

Nachrichten : In seinem Buch « Le mal français » spricht Alain Peyrefitte von einer Gesellschaft von unbegrenzter Unverantwortlichkeit, die gewissermaßen von einer Diktatur der Verwaltung gekennzeichnet sei. Der Autor beschreibt die kranken französischen Gesellschaftsstrukturen. Aber seine Diagnose paßt auch für andere Staaten, wenn er behauptet, die Parlamente seien oft zu schwach, um ein Gegengewicht zum technokratischen Phänomen bilden zu können. Die Parlamente hätten praktisch die Macht verloren, Gesetze zu verabschieden, die die Verwaltung nicht haben wolle, und sie verfügten kaum über Mittel zur Überprüfung und Kontrolle. Den Politikern wird vorgeworfen, sie befaßten sich nicht mit « wichtigen », sondern mit « dringenden » Fragen. — Heißt dies : Die Demokratie befindet sich in einer tiefen Krise ?

Thorn : Es stimmt schon, daß die Demokratie zur Zeit auf harte Proben gestellt wird. Erstens zählt die Organisation der Vereinten Nationen unter ihren rd. 150 Mitgliedstaaten weniger als 30, die zu Recht als Demokratie gelten, obschon fast alle darauf Anspruch erheben. — Zweitens sehen sich in der Tat, auch in diesen wenigen Ländern, die demokratischen Spielregeln immer häufiger in Frage gestellt. Angesichts der wachsenden Anzahl der Aufgaben, die einer Regelung bedürfen, und der zunehmenden Komplexität der Lebensverhältnisse in der modernen Gesellschaft, scheinen die Parlamente des öfteren bis an die Grenzen ihrer Leistungsfähigkeit gelangt, wenn nicht sogar überfordert. Auch die Regierungen laufen Gefahr, zunehmend handlungs- und bewegungsunfähig zu werden.

Diese Entwicklung ist zutiefst bedauerlich, aber leicht erklärbar, ist es doch verständlich, daß ein auf Zeit gewähltes Parlament und eine auf Widerruf eingesetzte Regierung eher kurzfristige Ziele anpeilen und geneigt sind, fundamentalen Fragen wenn möglich auszuweichen.

Dennoch glaube ich, Ansätze zu einer Besserung zu erkennen. Auch hier kann Europa als Beispiel dienen. Erst kürzlich haben die drei Mittelmeerländer Griechenland, Portugal und Spanien sich aus der Klammer von Diktaturen befreit und sich demokratische Verfassungen gegeben. Des weiteren stehen für 1979 die ersten Direktwahlen zum Europäischen Parlament an. Sollte dieses Parlament größere Kompetenzen erhalten, so könnte es dort in die Bresche springen, wo heute den nationalen Parlamenten notgedrungen enge Grenzen gesetzt sind, so z. B. in der Bekämpfung der gegenwärtigen Wirtschaftskrise, die nicht von einzelnen Ländern im Alleingang zu bewältigen ist.

Steinig und lang

Nachrichten : Wie Sehen Sie, Herr Ministerpräsident Thorn, die Zukunftschancen Europas : nach dem EG-Gipfel und dem Weltwirtschaftsgipfel ?

Thorn : Die Europäische Gemeinschaft scheint mir vor einer entscheidenden Entwicklungsstufe zu stehen. Denken Sie nur an die vorhin angesprochene Erweiterung nach Süden sowie an die Direktwahl des Europaparlaments. Auch wurde ein neuer, viel-

versprechender Anlauf auf dem Gebiet der Wirtschafts- und Währungsunion genommen.

Aber die Erfahrung lehrte uns, daß der Weg dort hin steinig und lang ist. Die Erklärungen der europäischen Staats- und Regierungschefs und des Bonner Weltwirtschaftsgipfels geben zwar in bezug auf die Ziele zu Optimismus Anlaß, aber ihre konkrete Ver-

wirklichung stößt auf Schwierigkeiten nicht nur technischer Natur.

Ob der Optimismus berechtigt ist und Fortschritte erzielt werden können, werden die nächsten Monate zeigen. Ein erneuter Mißerfolg wäre um so bedauerlicher, als die gemeinsame Wirtschafts- und Währungspolitik als echter Prüfstein des europäischen Integrationswillens innerhalb der EG gilt.

L'intronisation de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}

Le 26 août, après un conclave qui ne dura que 24 heures, le Cardinal Albino Luciani, Patriarche de Venise, a été élu Pape sous le nom de Jean Paul I^{er}.

L'élection du Cardinal Luciani comme Chef suprême de l'Eglise catholique fut très favorablement accueillie dans tous les milieux catholiques du monde entier.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse adressèrent le télégramme de félicitation suivant à Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er} à la Cité du Vatican :

L'annonce de l'élection du Souverain Pontife Jean Paul I^{er} nous remplit de joie et d'espoir.

En assurant Votre Sainteté de nos sentiments de très respectueux et filial attachement, nous joignons nos prières à celles de la chrétienté pour que Dieu Vous guide dans les si hautes responsabilités qui viennent de vous échoir. Nous implorons pour le peuple luxembourgeois, ses dirigeants et nous-mêmes la bénédiction apostolique.

Jean Joséphine-Charlotte

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, avait envoyé le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er} :

Au nom du gouvernement luxembourgeois et en mon nom propre j'adresse à Votre Sainteté mes meilleurs vœux à l'occasion de Votre élection à la tête de l'Eglise catholique.

Dans notre monde épris de paix et de bonheur, mais déchiré et plein de souffrance, le rôle du Souverain Pontife comme guide spirituel est primordial.

Le nom que Votre Sainteté a choisi constitue en lui-même tout un programme.

Je souhaite au Souverain Pontife une pleine réussite dans l'accomplissement des hautes responsabilités qui Lui sont confiées.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
Ministre des Affaires Etrangères

Voici le texte du télégramme de félicitations envoyé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gou-

vernement, Ministre des Affaires étrangères, à Son Excellence Révérendissime Monseigneur Eugène Cardinale, Nonce apostolique à Bruxelles :

A l'occasion de la désignation de Sa Sainteté Jean Paul I^{er} comme successeur de Saint Pierre au Souverain Pontificat, je tiens à présenter à Votre Excellence Révérendissime les très vives félicitations du gouvernement luxembourgeois. Je la prie de transmettre en son nom au Saint-Père, avec son respectueux hommage, ses vœux les plus chaleureux pour l'heureux accomplissement de sa haute et vénérée mission.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
Ministre des Affaires Etrangères

Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, a envoyé le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er} :

Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}
Cité du Vatican

Partageant la joie et l'espérance de l'Eglise universelle et du monde entier, le pasteur, le clergé et les fidèles de l'Eglise qui est à Luxembourg offrent au nouveau Père commun leurs vœux fervents et leurs prières assidues en renouvelant leur filial attachement au Saint Siège.

+ Jean Hengen
Evêque de Luxembourg

Le 3 septembre eut lieu à Rome la cérémonie solennelle de l'intronisation du Pape. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistèrent à cette cérémonie. La délégation luxembourgeoise comprenait également Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat, Monsieur Guy de Muyser, Maréchal de la Cour, Monsieur Charles Reichling, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur auprès du Saint-Siège.

A l'occasion de l'intronisation de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er} une messe solennelle fut également célébrée le 9 septembre à la cathédrale de Luxembourg.

Le décès de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}

Après un pontificat de seulement 33 jours, le Pape Jean Paul I^{er} est décédé subitement le 28 septembre 1978 à Rome à l'âge de 66 ans.

La disparition subite du Saint-Père a provoqué une profonde émotion dans le monde entier.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont adressé le télégramme suivant à Son Eminence Révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise romaine à l'occasion du décès du Pape :

Son Eminence Révérendissime Jean Villot
Cardinal-Camerlingue
de la Sainte Eglise Romaine
Cité du Vatican

Bouleversés d'apprendre la disparition subite et si prématurée pour le monde catholique de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}, la Grande-Duchesse et moi exprimons à votre Eminence Révérendissime ainsi qu'à tous les membres du Sacré Collège nos condoléances profondément attristées.

Nous nous inclinons avec émotion devant la mémoire de ce grand pasteur qui, sur le chemin tracé par l'œuvre de Jean XXIII et de Paul VI, avait trouvé si spontanément l'adhésion de toute la chrétienté. De tout cœur nous nous associons aux prières de nos compatriotes pour le repos de son âme.

Jean

Par ordre de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Chambellan du Grand-Duc s'est rendu le 29 septembre à l'Evêché de Luxembourg pour exprimer au Chef du diocèse les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a adressé le télégramme suivant à Son Eminence Révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise romaine :

Son Eminence Révérendissime Jean Villot
Cardinal-Camerlingue
de la Sainte Eglise Romaine
Cité du Vatican

Profondément affligé par la disparition brutale autant qu'inattendue de Sa Sainteté le Pape Jean Paul I^{er}, je tiens à assurer à Votre Eminence Révérendissime et les membres du Sacré Collège des sentiments de vive compassion que le Gouvernement lu-

xembourgeois et moi-même ressentons à l'occasion de cette dure épreuve qui frappe la chrétienté.

Le Pape défunt qui venait à peine de commencer son pontificat avait d'emblée par son humilité et par sa bonté naturelle éveillé de grandes espérances auprès des chrétiens et conquis les cœurs de tous les hommes de bonne volonté épris de paix et de justice.

J'exprime le vœu fervent que bientôt un nouveau pasteur suprême puisse dans le même esprit que son prédécesseur apporter à l'Eglise catholique si cruellement frappée la consolation et le réconfort.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat

En sa qualité de Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn a adressé le télégramme suivant à Son Eminence Révérendissime Jean Villot, Cardinal-Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine :

Consterné par la douloureuse nouvelle du décès de Sa Sainteté Jean Paul I^{er}, je tiens à exprimer à Votre Eminence Révérendissime ma très profonde émotion et ma vive sympathie.

Je suis intimement convaincu que malgré l'interruption prématurée de ce pontificat, son message, porteur de tant d'espérances et de promesses, ne manquera pas d'engager tous ceux qui œuvrent pour la paix et la fraternité entre les hommes.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères

A la demande de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, les cloches de toutes les églises du pays sonnèrent à midi et à 18 heures jusqu'au jour des obsèques du Saint Père. Dans toutes les paroisses un service religieux fut également célébré à la mémoire du Saint-Père.

Le 4 octobre eurent lieu à Rome les funérailles du Pape. Monsieur Guy de Muyser, Maréchal de la Cour, représentait Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à ces cérémonies. Le Gouvernement luxembourgeois était représenté par Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat, Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur auprès du Saint-Siège, et Monsieur Jean Hostert, Chef du Protocole.

Un service religieux solennel à la mémoire du Pape Jean Paul I^{er} fut célébré à la cathédrale de Luxembourg le 6 octobre.

L'intronisation de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II

Le Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape débuta à Rome dans la soirée du 14 octobre. Le 16 octobre le Cardinal Karol Wojtyla, Archevêque de Cracovie (Pologne) a été élu Pape. Il prit le nom de Jean Paul II.

Dans le monde entier l'élection du Cardinal Wojtyla comme Pasteur Suprême de l'Eglise catholique fut très favorablement accueillie.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont adressé le télégramme de félicitation suivant à Sa Sainteté le Pape :

Sa Sainteté le Pape Jean Paul II
Cité du Vatican

A l'occasion de votre élévation au pontificat suprême, la Grande-Duchesse et moi avons à cœur d'offrir à Votre Sainteté en notre nom et en celui de nos compatriotes nos plus vives et respectueuses félicitations.

Mesurant les lourdes responsabilités que comporte la haute mission du Saint-Père, nous joignons à nos ferventes prières les vœux les plus chaleureux pour son règne et pour le rayonnement de son action spirituelle dans le monde en faveur de la paix et de la justice. Pour le peuple luxembourgeois, pour ses dirigeants et pour notre famille nous implorons la bénédiction apostolique.

Jean

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a adressé le télégramme suivant au Saint Père:

Sa Sainteté le Pape Jean Paul II
Cité du Vatican

Partageant la grande joie et l'espérance de l'Eglise universelle à l'occasion de l'accession de Votre Sainteté au pontificat suprême, je la prie en mon nom et

au nom du Gouvernement luxembourgeois d'agréer nos vœux respectueux et fervents pour un pontificat long et fructueux dans l'intérêt de l'Eglise et de l'entente entre tous les hommes.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement

En sa qualité de Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn a adressé le télégramme suivant à Son Excellence Monseigneur Cardinale, Nonce apostolique :

Son Excellence Monseigneur H. E. Cardinale
Nonce apostolique
Bruxelles

L'élévation au pastorat suprême de Sa Sainteté Jean Paul II a suscité un grand élan d'espoir et de bonne volonté auprès des chrétiens et de l'humanité entière.

Je tiens à m'y associer de tout cœur et vous prie de transmettre au Saint-Père l'hommage de mon respectueux attachement.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères

Le 22 octobre se sont déroulées à Rome les cérémonies de l'intronisation solennelle du Pape. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistèrent à ces cérémonies, accompagnés du Colonel Germain Frantz, Chambellan, et du Lieutenant-Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté à ces cérémonies par Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat, Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur auprès du Saint-Siège, et Monsieur Jean Hostert, Chef du Protocole.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 14 septembre 1978, Monsieur K. S. Hedge, Speaker of Lok Sabha, Parlement de l'Inde, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu ensuite des entrevues avec le Président de la Chambre des Députés, Monsieur René Van den Bulcke, et avec le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn. Le programme prévoyait en outre un déjeuner offert par le Parlement européen, une visite de la ville de Luxembourg et un dîner offert en l'honneur du Speaker of Lok Sabha par le Président du Gouvernement.

Une délégation de l'Institut populaire de la politique étrangère de la République Populaire de Chine a visité le Grand-Duché du 9 au 11 octobre. Au cours de son séjour à Luxembourg, la délégation a eu des entretiens avec le Président et les membres du Bureau de la Chambre des Députés, avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale. Le programme prévoyait en outre : une visite de l'usine Arbed-Differdange, des installations de la Société électrique de l'Our à Vianden, du Centre Hospitalier

à Luxembourg, de l'Agrocenter à Mersch et de l'Institut Viti-Vinicole à Remich.

Les 18 et 19 octobre, Monsieur S. Rajaratnam, Ministre des Affaires Etrangères de Singapour, a fait une visite officielle à Luxembourg. Après avoir été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal, Monsieur Rajaratnam a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 28 octobre, Monsieur Erwin Lanc, Ministre de l'Intérieur de la République d'Autriche, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur.

Visites à l'étranger

Du 23 au 25 septembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a effectué une visite à Dallas et à Fort Worth (Texas) où il a rencontré un certain nombre d'industriels susceptibles d'investir à Luxembourg.

Le 26 septembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé un discours à la tribune de la 33^e assemblée générale des Nations Unies à New York (Bulletin 5/78).

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Paris le 12 octobre des entretiens avec Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, et le 13 octobre avec Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre français.

Les 28 et 29 octobre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a participé à Gymnich près de Bonn à une réunion informelle des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, dans le cadre de la coopération politique.

Relations internationales

Les 7 et 8 septembre, Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, a participé à Stockholm à une Conférence des Ministres responsables des collectivités locales des pays membres du Conseil de l'Europe.

Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, a participé du 11 au 16 septembre à la Conférence des Ministres chargés de la politique scientifique et technologique dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord, organisée par l'UNESCO à Belgrade.

Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, Gouverneur pour le Luxembourg auprès du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), a participé du 25 au 28 septembre à la 33^e assemblée annuelle des Gouverneurs du Fonds Monétaire International et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et il y a prononcé un discours (Bulletin 5/78).

Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, a participé les 19 et 20 octobre à Paris à une réunion des ministres de l'Education des pays membres de l'OCDE.

Les ministres responsables des Affaires culturelles des 22 pays signataires de la Convention Culturelle du Conseil de l'Europe se sont réunis à Athènes du 24 au 26 octobre. Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale et des Affaires culturelles, et Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, ont représenté le Luxembourg à cette réunion.

Economie, Finances, Divers

Le 8 septembre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education Nationale, ainsi que Monsieur Camille d'Ornano, Ambassadeur de France, ont signé à Luxembourg un protocole additionnel relatif à la coopération inter-universitaire entre le Grand-Duché et la France.

Le 25 octobre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne ont procédé à Luxembourg à l'échange des instruments de ratification d'un protocole complémentaire modifiant la Convention germano-luxembourgeoise tendant à éviter les doubles impositions.

Le 17 septembre a eu lieu à Überherrn-Berus en Sarre l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Joseph Bech, apposée au « Monument des Grands Européens » à côté des plaques à la mémoire de Robert Schuman, Alcide de Gasperi et Konrad Adenauer. Lors de la cérémonie d'inauguration des discours furent prononcés par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Franz Joseph Röder, Président du Gouvernement de la Sarre et Monsieur Konrad Schön, Président de l'association « Denkmal der Großen Europäer ».

Le 9 octobre Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a remis lors d'une cérémonie à la Villa Vauban à Luxembourg la Médaille d'Or Joseph Bech 1978 à Monsieur Joseph Schaff, Maire de Montigny-lès-Metz, Président de l'Association des Amis de Robert Schuman. A la même occasion la Médaille d'Argent Robert Schuman 1978 fut remise à 8 jeunes Européens ayant bien mérité de l'Europe. Un discours fut prononcé par le Professeur Louis Leprince-Ringuet, Membre de l'Académie Française, Président du Mouvement Européen en France.

Le 24 octobre a été signé un contrat entre l'Agence pour la coopération économique internationale instituée au sein du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur d'une part et la Société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale (Lux Development s. à r. l.), d'autre part. En vertu de ce contrat, Lux-Development sera associée aux actions entreprises au sein du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour promouvoir la coopération économique internationale. Le contrat a été signé d'une part par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et d'autre part par Monsieur Henri Ahlborn, Président et Monsieur Pierre P. Glesener, Administrateur-directeur de Lux-Development.

Communautés européennes

Du 11 au 15 septembre s'est déroulée à Luxembourg une session plénière du Parlement européen avec à l'ordre du jour notamment les résultats du Conseil européen de Brême et du sommet économique de Bonn ainsi que la présentation du projet de budget pour l'exercice 1979.

Les 19 et 20 septembre le Comité consultatif CECA s'est réuni en session extraordinaire à Luxembourg.

Précédée par une réunion de son Comité paritaire, du 25 au 27 septembre, l'assemblée consultative ACP-CEE a tenu sa session annuelle à Luxembourg du 27 au 29 septembre.

Le 9 octobre a eu lieu à Luxembourg la 537^e session du Conseil des Communautés européennes (Justice) et la Conférence des Ministres de la Justice. Le début de cette session fut marqué par la signature, par les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, de la Convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au Protocole concernant son interprétation par la Cour de Justice des Communautés européennes.

La 538^e session du Conseil des Communautés européennes (coopération au développement) s'est déroulée le 10 octobre à Luxembourg.

Le 15 octobre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays participant au « serpent » monétaire européen ont décidé

à l'issue d'une réunion tenue à Luxembourg, de réévaluer le DM de 4% ainsi que le franc belgo-luxembourgeois et le florin néerlandais de 2% par rapport à l'UCME (unité de compte monétaire européenne).

Le 16 octobre a eu lieu à Luxembourg la 539^e session du Conseil des Communautés européennes (Economie/Finances).

Les 16 et 17 octobre a eu lieu à Luxembourg la 540^e session du Conseil des Communautés européennes (affaires étrangères).

Le Comité consultatif CECA s'est réuni le 20 octobre à Luxembourg en session constitutive. Il a porté à sa présidence Sir Derek Ezra, membre du groupe des producteurs de charbon. Le Comité a tenu ensuite une session extraordinaire au cours de laquelle il a procédé à un premier examen des perspectives révisées du marché charbonnier. Il a abordé en outre l'examen des objectifs généraux « acier ».

A l'occasion du 25^e anniversaire de la création des Ecoles Européennes, une cérémonie a eu lieu le 21 octobre à l'École Européenne de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Une session plénière du Parlement européen s'est déroulée du 23 au 25 octobre à Luxembourg au cours de laquelle le Parlement a approuvé en première lecture le projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice 1979.

La 541^e session du Conseil des Communautés européennes (énergie) a eu lieu le 30 octobre à Luxembourg.

Les 30 et 31 octobre a eu lieu à Luxembourg la 542^e session du Conseil des Communautés européennes (agriculture).

Mémorial

Mois de septembre

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 1978 pris en exécution de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1976 porte approbation de la Convention Benelux portant loi uniforme relative à l'astreinte, signée à La Haye, le 26 novembre 1973. (page 1291)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 20 septembre 1978 fixe pour l'année 1978 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 1295)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1978 porte prorogation des articles 3, 4, 5, 7 et 9 de la loi du

29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 1230)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1978 concerne le statut du personnel de l'administration commune de la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels et de la caisse de maladie des professions indépendantes. (page 1311)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 porte réforme de l'apprentissage industriel. (page 1302)

Un règlement ministériel du 1^{er} septembre 1978 concerne les critères de promotion applicables aux apprentis du secteur industriel. (page 1305)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 1^{er} septembre 1978 porte publication de l'arrêté ministériel belge du

28 juillet 1978 relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1286)

Un règlement ministériel du 1^{er} septembre 1978 porte publication de l'arrêté royal belge du 19 juillet 1978 modifiant le régime fiscal du tabac. (page 1290)

Un règlement ministériel du 12 septembre 1978 règle les conditions d'émission d'une tranche de cinq cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 21 avril 1978. (page 1294)

Un règlement ministériel du 20 septembre 1978 modifie les articles 3 et 5 du règlement ministériel du 11 février 1976, portant désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires, tel qu'il a été modifié par le règlement ministériel du 15 septembre 1976. (page 1310)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement du Gouvernement en conseil du 1^{er} septembre 1978 porte modification du règlement modifié du Gouvernement en conseil du 1^{er} mars 1974 fixant le régime des indemnités des employés occupés dans les administrations et services de l'Etat. (page 1264)

Ministère de l'Intérieur

Une loi du 27 juillet 1978 porte modification de la loi du 29 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles. (page 1222)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1978 modifie et complète celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 1270)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 détermine les critères de sélection pour l'admission aux écoles d'infirmiers. (page 1230)

Mois d'octobre

Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 3 octobre 1978 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1978/1979. (page 1332)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 porte désignation de dix emplois à attributions particulières de caractère technique du cadre moyen de l'administration gouvernementale. (page 1399)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1334)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1978 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de chauffeur d'autobus privés, signé le 20 février 1978 entre l'Association des Entrepreneurs Luxembourgeois de Lignes d'Autobus et l'Association des Chauffeurs d'Autobus privés du Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et l'Association des Conducteurs d'Automobiles du Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part. (page 1214)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 1978 porte fixation des taux de cotisation des caisses de maladie des salariés et de la caisse de maladie des professions indépendantes. (page 1219)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective pour le métier de plafonneur conclue entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers du Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la commission syndicale des contrats, d'autre part, avec effet au 1^{er} février 1978. (page 1232)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective pour le métier de couvreur, conclue entre la Fédération des maîtres-couvreurs du Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la commission syndicale des contrats, d'autre part, avec effet au 1^{er} mars 1978. (page 1242)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective pour les métiers de ferblantier, d'installateur sanitaire, d'installateur de chauffage et de calorifugeur, conclue entre les fédérations réunies des patrons-ferblantiers, installateurs sanitaires et installateurs de chauffage, d'une part, et la commission syndicale des contrats, d'autre part, avec effet au 1^{er} janvier 1978. (page 1254)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 porte désignation des organismes compétents au Grand-Duché de Luxembourg pour l'application de la réglementation communautaire relative aux mesures spéciales pour les pois, les fèves et les féveroles utilisés dans l'alimentation des animaux. (page 1329)

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 fixe les modalités d'organisation des cours de formation professionnelle pour viticulteurs par l'Institut viti-vinicole. (page 1330)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1978 complète le règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la tenue à jour du cadastre viticole ainsi que les déclarations de récoltes et de stocks de vin. (page 1331)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1978 porte exécution du règlement (CEE) n° 1901/78 de la Commission du 4 août 1978, relatif à l'écoulement à prix réduit, au cours de la campagne laitière 1978/79, de beurre destiné à la consommation directe dans la Communauté. (page 1331)

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 introduit de nouveaux registres de vin en matière de contrôle des vins. (page 1342)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1978. (page 1400)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 ayant pour objet de définir et préciser les éléments nécessaires pour la détermination de la valeur de rendement d'un domaine agricole. (page 1400)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 27 septembre 1978 portant exécution du règlement (CEE) n° 1901/78 de la Commission du 4 août 1978, relatif à l'écoulement à prix réduit, au cours de la campagne laitière 1978/79, de beurre destiné à la consommation directe dans la Communauté. (page 1401)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 22 juin 1971 fixant les conditions générales d'importation et de transit des animaux domestiques d'élevage, de rente et de boucherie, ainsi que des produits d'animaux. (page 1420)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 3 octobre 1978 concerne les prix de vente des vins indigènes. (page 1346)

Un règlement ministériel du 4 octobre 1978 prescrit un recensement général du bétail au 1^{er} décembre 1978. (page 1391)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 22 septembre 1978 porte modification de l'horaire-type des cours de l'Institut Pédagogique. (page 1358)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 11 septembre 1978 concerne la fixation des salaires dus aux conservateurs des hypothèques. (page 1326)

Un règlement ministériel du 2 octobre 1978 concerne la confirmation et la modification du texte de la loi générale sur les douanes et accises coordonnée par l'arrêté royal belge du 18 juillet 1977. (page 1360)

Un règlement ministériel du 4 octobre 1978 porte publication de l'arrêté royal belge du 2 août 1978 modifiant le régime d'accise des sucres fabriqués dans le pays. (page 1366)

Un règlement grand-ducal du 20 octobre 1978 porte désignation des sièges du bureau de poste central et des bureaux de poste principaux. (page 1402)

Un règlement ministériel du 20 octobre 1978 porte désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires. (page 1402)

Un règlement grand-ducal du 21 octobre 1978 concerne les emplois supérieurs dans les carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé à l'administration des postes et télécommunications. (page 1405)

Un règlement grand-ducal du 23 octobre 1978 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction premier en rang, d'inspecteur principal premier en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 1407)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 détermine les emplois dans l'administration des postes et télécommunications auxquels sont attachées les fonctions d'inspecteur technique principal premier en rang, d'inspecteur technique principal, d'inspecteur technique, de chef de bureau technique et de chef de bureau technique adjoint. (page 1409)

Un règlement ministériel du 25 octobre 1978 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 1411)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 concerne la notification des bulletins en matière d'impôts directs. (page 1424)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 2 octobre 1978 fixe le programme détaillé de l'examen de promotion du personnel de la carrière inférieure des préposés des Eaux et Forêts. (page 1358)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1978 concerne le repeuplement obligatoire des lots de pêche dans les eaux intérieures. (page 1398)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 3 octobre 1978 détermine la garantie d'achèvement des travaux d'aménagement en cas de vente de terrain à bâtir. (page 1390)

Un règlement grand-ducal du 3 octobre 1978 complète l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 24 février 1977 pris en exécution de l'article 1601-5 du Code civil. (page 1390)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 20 septembre 1978 modifie la liste des matières colorants pouvant être employées dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine. (page 1328)

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 fixe la méthode d'analyse de référence pour la recherche d'aflatoxine dans les noix d'arachide et les produits dérivés. (page 1335)

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1978 introduit de nouveaux registres de vin en matière de contrôle des vins. (page 1342)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 porte interdiction du commerce des vêtements et tissus traités au tris - (2, 3, dibromopropyl) phosphate. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 modifie le règlement grand-ducal du 17 avril 1973 concernant les substances ayant des effets antioxygènes et pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 porte application de la directive 78/142/CEE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres en ce qui concerne les matériaux et objets contenant du chlorure de vinyle monomère destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (page 1422)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement ministériel du 13 octobre 1978 soumet à autorisation les transports de personnes et de choses effectués sur le territoire luxembourgeois au moyen de véhicules routiers automoteurs et de leurs remorques immatriculés dans un pays tiers. (page 1418)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 28 octobre 1971 en matière de tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (page 1419)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1978 proge le régime de la préretraite obligatoire et modifie le règlement grand-ducal du 27 décembre 1977 portant réglementation de l'octroi de l'indemnité d'attente en cas de préretraite des salariés de la sidérurgie. (page 1427)

Un règlement grand-ducal du 13 septembre 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 17 mars 1978 entre le « Groupement Transports » affilié à la Fédération des Commerçants, d'une part, et le Syndicat des chauffeurs professionnels, affilié à la Fédération chrétienne du personnel des Transports, et l'association professionnelle et des secours mutuels des conducteurs d'automobiles de Luxembourg, affiliée à la Fédération nationale des cheminots, travailleurs du

transport, fonctionnaires et employés luxembourgeois, d'autre part. (page 1350)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective pour le bâtiment conclue le 6 juillet 1978 entre la Fédération des entrepreneurs de nationalité luxembourgeoise et le Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, d'une part, et la Commission syndicale des contrats, d'autre part. (page 1374)

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1978 détermine les conditions d'admission au stage, de nomination et d'avancement du personnel des cadres de l'Inspection du Travail et des Mines. (page 1414)

Une loi du 31 octobre 1978 relative aux délais prévus pour l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs. (page 1424)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un texte coordonné du 27 juillet 1978, dit loi concernant la protection de l'environnement naturel et comprenant la loi du 29 juillet 1965, concerne la conservation de la nature et des ressources naturelles, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 27 juillet 1978. (page 1318)

Un règlement ministériel du 2 octobre 1978 établit le programme d'équipement touristique en exécution de la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. (page 1386)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 6 octobre 1978 porte approbation du programme quinquennal d'équipement touristique établi par le règlement ministériel du 2 octobre 1978 en exécution de la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. (page 1387)

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1978 fixe les modalités d'octroi des subventions en capital prévues par la loi du 25 août 1978 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière. (page 1387)

Chambre des Députés

Mois d'octobre

3 octobre : 83^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de S. S. le Pape Jean Paul I^{er}. — Hommage rendu à la mémoire d'un ancien Député. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications — Questions d'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Interpellation de M. Urbany au sujet de la pollution de l'environnement constatée aux abords des installations de la société « Continental Alloys » à Luxembourg-Beggen.

4 octobre : 84^e séance publique. — Constitution de deux commissions spéciales. — Interpellation de M. Urbany au sujet de la pollution de l'environnement constatée aux abords des installations de la société « Continental Alloys » à Luxembourg-Beggen.

5 octobre : 85^e séance publique. — Interpellation de M. Werner au sujet des suites que le Gouvernement entend donner au rapport Calot sur la démographie du Luxembourg — passé, présent et avenir.

10 octobre : séance d'ouverture. — Ouverture de la session. — Allocution de M. le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Composition de la Commission de Travail. — Composition de la Commission des Pétitions. — Composition de la Commission des Comptes. — Composition des Commissions permanentes. — Composition des Commissions spéciales. — Dépôt d'un projet de loi. — Règlement des travaux parlementaires.

11 octobre : 2^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (n° 1732). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

17 octobre : 3^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 11 novembre 1970 sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (n° 1929). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif aux délais prévus pour l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs (n° 2189). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Deuxième Avenant, signé à Lisbonne, le 20 mai 1977, à la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale, signée le 12 février 1965 (n° 2154). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant a) approbation de la Convention relative au brevet européen pour le Marché Commun, signée à Luxembourg, le 15 décembre 1975, b) adaptation de la législation nationale en matière de brevets (n° 2194). Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation.

17 octobre : 4^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions au Gouvernement. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'une parcelle domaniale située à Consdorf (n° 2202); b) Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de terrains domaniaux situés à Diekirch (n° 2203); c) Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'un immeuble domanial situé à Redange (n° 2204); d) Projet de loi autorisant l'aliénation de différentes parcelles de terrain dépendant du domaine curial de Remerschen (n° 2205). Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote collectif sur l'ensemble des quatre projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1974 (n° 2064); b) Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1975 (n° 2132). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

18 octobre : 5^e séance publique. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1974 (n° 2064). Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1975 (n° 2132). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux (n° 2113). Seconde lecture. Rapport de la commission des transports et de l'énergie. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé.

19 octobre : 6^e séance publique. — Projet de loi concernant la sécurité dans les écoles (n° 2120). Rapport de la Commission de l'Education nationale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux. (n° 2113). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble du

projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

24 octobre : 7^e séance. — Communications. — Lecture d'une proposition de loi. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse (n° 2146). Second vote constitutionnel.

25 octobre : 8^e séance. — Communication. Projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse (n° 2146). Second vote constitutionnel.

26 octobre : 9^e séance publique. — Communication. — Projet de loi promouvant la modernisation

de l'agriculture (n° 2051). Seconde lecture. Rapport de la commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réforme du divorce. (n° 1845). Second vote constitutionnel.

31 octobre : 10^e séance publique. — Demande d'interpellation — Questions à l'ordre du jour. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère du Gouvernement. — Projet de loi portant réforme du divorce. Second vote constitutionnel.